

**Huitième conférence permanente du SRDE
de la Région Nord-Pas-de-Calais**

Vendredi 19 juin 2009

La réunion débute à 9 heures 10 sous la présidence de M. de SAINTIGNON.

M. LE PRESIDENT.- Chers amis, chers collègues, je vous propose d'ouvrir la huitième conférence du Schéma régional de développement économique. Vous êtes toujours aussi nombreux et c'est la huitième conférence préparée par les équipes de l'ensemble de nos collectivités, institutions et partenaires. La réunion d'aujourd'hui est assortie d'un ordre du jour, avec à l'appui un document qui vous a été adressé et qui, selon la formule consacrée, est réputé su, connu, et lu par chacun d'entre vous. Ce sera notre document commun après que vous l'ayez éventuellement amendé en séance. Nous ne reprenons donc pas les débats de fond, à moins que vous estimiez nécessaire de préciser une question.

Nous avons un ordre du jour chargé. Nous commencerons par le nécessaire bilan de l'action économique depuis notre dernière réunion du Schéma régional de développement économique. Bilan au cours duquel nous aurons l'occasion d'entendre le préfet de Région M. BERARD, que je remercie vivement pour sa présence au sein de notre gouvernance. Avec M. STUSSI, un participant habituel que je salue aussi, il témoigne - s'il en était besoin - de la volonté qu'a l'État aux côtés de la Région, ou la Région aux côtés de l'État, avec l'ensemble des partenaires, de conduire la politique économique de la Région. Je lui donnerai la parole à l'occasion du bilan, dans quelques minutes, pour nous faire part des différentes dispositions prises par l'État en matière de développement économique en cette période particulière. La question d'une dynamique économique des territoires est évidemment engagée chaque jour, c'est notre combat quotidien.

Après ce bilan, nous examinerons les 10 plans locaux de développement économique, qui sont bien sûr très importants car ils finalisent notre organisation régionale. Nous avons convenu ensemble d'une organisation et d'une méthode en adoptant le Schéma régional de développement économique. Nous avons également convenu que si une part de la gouvernance était ici, avec vous tous, l'efficacité de la réussite économique du Nord-Pas de Calais était dans les territoires, pour peu que les territoires mettent en place une gouvernance, pour peu qu'ils aient à la fois une vision de leur territoire - c'est bien naturel - mais aussi qu'ils acceptent de porter leur part d'intérêt régional dans l'aventure économique. Les 10 plans que nous allons examiner ce matin finalisent l'organisation de

notre Région en matière.

Nous regarderons ensuite le plan régional de développement d'économie sociale et solidaire, nous ferons un point sur la stratégie régionale de l'innovation et nous terminerons notre réunion avec la mise en place de trois pôles d'excellence. Tout d'abord, le pôle d'excellence agro-alimentaire, dont l'épicentre est à Arras et Cambrai. Comme tous les pôles d'excellence, il va agir dans l'intérêt de l'ensemble de la région. Or, la région de Lille n'est pas faible dans ce domaine. Elle participera donc à l'aventure. La mécanique, sur Maubeuge, et les éco-entreprises constituent les deux autres pôles d'excellence que nous aurons à examiner au cours de la matinée. Voilà notre menu.

Je propose sans tarder de démarrer par le bilan. Je donne la parole à Pascal LARDEUR, directeur de l'action économique. Vous savez que pour ne pas rallonger les débats et être opérationnels, nous utilisons des films ou quelques *slides* donnant les principaux éléments et permettant ainsi à chacun d'accéder à la même information.

M. LARDEUR.- Merci, Monsieur le Président. Sans revenir de manière exhaustive sur le bilan qui vous a été envoyé, il s'agit de zoomer sur quelques points clés et sur les chiffres du bilan. Tout d'abord, concernant la gestion de la crise, le dernier bilan est daté du 12 juin : 709 dossiers ont été traités par l'ensemble des acteurs dans le cadre du fonds de soutien mis en place avec Oséo, soit 40 % des cas. Nous avons accompagné pour 31,4 millions d'euros le maintien de 4 344 emplois. Par ailleurs, vous savez qu'une cellule se réunit de manière hebdomadaire. 73 entreprises ont été suivies, accompagnées, ou des solutions ont été trouvées pour un montant correspondant à 75 millions d'euros. 7 000 emplois étaient concernés. Cela nous donne au total, en matière d'action défensive, un bilan de 12 158 emplois.

Concernant la création d'entreprises, 7 792 nouvelles entreprises ont été créées durant les quatre premiers mois de l'année 2009, soit une augmentation de 51,5 % par rapport à 2008 sur la même période. Près de 2 000 entreprises ont vu le jour dans la région courant avril 2009, marquant aussi une augmentation très forte par rapport au mois d'avril 2008. Ces chiffres traduisent une tendance amorcée depuis le début de l'année, qui résulte sans aucun doute de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier. En revanche, dans l'artisanat, le nombre de créations d'entreprises enregistré connaît une baisse.

Pour ce qui est des auto-entrepreneurs, la mesure statistique s'avère aujourd'hui efficace puisqu'il s'agit d'abord d'un régime social fiscal particulier et non d'un statut juridique. L'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers de ces entrepreneurs individuels n'est pas une obligation. Nous serons vigilants sur ce point, de manière à ce que nous puissions proposer, à terme, un suivi spécifique pour les auto-entrepreneurs.

D'autre part, des travaux ont été menés depuis la dernière conférence permanente. Nous avons œuvré pour que le PRCTE n° 2 se mette en place d'ici à la fin de l'année. Avec l'État, les conseils généraux, la Caisse des dépôts et tous les opérateurs de la création d'entreprise, nous avons mis en place des groupes de travail et des pistes qui doivent vous permettre d'avancer sur les quatre prochaines années, afin de prendre en compte la sensibilisation des jeunes, les parcours, la formation et le financement des entreprises. Je pense aussi et surtout au programme NACMC, mis en œuvre avec l'État depuis le début de l'année de manière à ce que tout cela s'articule parfaitement avec le plan régional de création et transmission d'entreprise. L'ensemble de ces travaux viendront alimenter le contenu du nouveau PRCTE. PRCTE qui vous sera soumis lors de la prochaine Commission permanente.

D'ores et déjà, les objectifs ont été fixés par le Président : passer de 15 000 entreprises en 2009 à 20 000 en 2013, avec une programmation 2009 qui porte sur 20 millions d'euros. Une campagne de communication sera lancée, notamment dans la perspective de la troisième édition du salon Créer, qui se tiendra à partir du 14 septembre 2009. Enfin, un outil nouveau, un extranet, vous permettra d'avoir une photographie régulière de la création d'entreprises, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle de chaque bassin d'emploi et de formation.

Passons à présent à l'international. Nous avons eu toute une semaine consacrée aux rencontres économiques à l'échelle internationale. Vous m'excuserez mais les chiffres qui vous sont projetés ne sont pas les bons. Vous avez les chiffres prévisionnels mais je vais vous présenter les chiffres « à chaud », qui datent d'hier soir. Nous avons compté 1 450 participants, soit bien plus que ce que nous avions espéré puisque nous avions prévu 1 200. Parmi eux, il y avait 180 entreprises et acteurs économiques pour les rencontres experts sur les quatre territoires de la région choisis. Plus de 600 rendez-vous individuels ont eu lieu, alors que nous en avions prévu 500, et près de 300 entreprises étaient présentes, bien plus que ce que nous avions espéré. Une conférence, « Réussir à

l'international », s'est tenue et un forum international des pôles a rassemblé 15 pôles de compétitivité et d'excellence. Enfin, une convention sur le tourisme d'affaires a été signée entre le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, la Chambre régionale de commerce et d'industrie et le Comité régional du tourisme. Un grand prix pour les volontaires internationaux en entreprise a récompensé cinq jeunes de la région et les entreprises de la région. Nous avons réalisé un petit film, au cours de la nuit, qui retrace cette semaine et vous dressera le bilan mieux qu'un discours. Je pense que les images parlent d'elles-mêmes.

(Projection du film.)

M. LARDEUR.- Voilà, à chaud, comment s'est déroulée cette semaine. Je tiens à remercier tous les collègues partenaires qui ont œuvré pour que cet événement soit une réussite, ainsi que les techniciens qui ont réalisé ce montage.

Enfin, dernier zoom sur l'actualité régionale. Nous avons voulu faire ici le point sur les conventions de revitalisation dans la région. Au 31 décembre 2008, 61 conventions de revitalisation avaient été signées depuis 2004, pour 38 millions d'euros investis. L'objectif était de créer 9 000 emplois. Nous notons une augmentation des conventions pour 2009 car nous attendons 22 nouvelles signatures, avec malheureusement la suppression de près de 2 000 emplois. L'intérêt était de voir l'enjeu : articuler au mieux, quand les projets sont connus, les politiques régionales, les politiques économiques des territoires concernés et faire en sorte que l'ensemble des outils financiers et l'aide des acteurs économiques puissent contribuer à créer de l'emploi sur les territoires. Voilà pour le bilan.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour ce compte-rendu. Vous pourrez y revenir tout à l'heure et au cours de nos débats. Vous pourrez également le découvrir plus tranquillement à partir des documents que nous vous avons donnés. Monsieur le Préfet, je vous donne la parole pour continuer sur ce bilan. C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous écoutons.

M. BERARD.- Merci, Monsieur le Président. Je vous demanderai, ainsi qu'à votre assemblée, d'excuser mon passage un peu rapide parmi vous. J'ai des obligations d'accueil

ministériel à Valenciennes en milieu de matinée mais compte tenu de l'importance de cette réunion et des sujets qu'elle évoque, je tenais à me déplacer. Je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir sur des points précis.

Je ne reviendrai pas formellement sur le bilan lui-même. Ce dernier traduit deux choses. La première, c'est que la crise à laquelle nous sommes confrontés depuis maintenant presque un an fait sentir de manière toujours aussi sévère ses conséquences, notamment sur l'emploi. Il est difficile, encore aujourd'hui, de dire à quel moment nous en sortirons. Il y a toujours un certain nombre d'indications contradictoires en la matière. Je constate que nous sommes confrontés presque quotidiennement à de nouvelles annonces, dont certaines sont fortement significatives.

J'ai Michelin à l'esprit et je signale au passage que, naturellement, sur cette situation comme sur bien d'autres, les services de l'État feront leur travail. Il s'agit, entre autres, de s'assurer de la régularité des procédures. Michelin est une grande entreprise que je connais bien, j'ai été préfet de l'Auvergne et je connais leur professionnalisme. Néanmoins, il est normal - et certains seront interrogés à ce propos - que cette régularité fasse l'objet d'une attention de la part des services. Je dirai plus concrètement encore que c'est un peu court de considérer qu'il n'y a pas de licenciements en proposant des reclassements à Clermont-Ferrand. Je connais la distance entre Clermont-Ferrand et Lille et je pense qu'il faudra aller plus loin dans l'échange. Je ne doute pas, d'ailleurs, que les responsables s'y emploient.

Je souhaiterais vous donner des informations sur deux initiatives en cours de la part du service de l'État, qui viennent compléter la panoplie des interventions. Le bilan qui vous a été présenté il y a quelques instants a montré que nous avons un système qui, sous certains aspects, a permis la préservation d'un certain nombre d'emplois. Je songe à la référence faite à Arras quant aux financements apportés dans le cadre de dispositifs nationaux, parfois accompagnés par le Conseil Régional en ce qui concerne Oséo ou bien des dispositions fiscales. Il apparaît néanmoins que ceci peut être amélioré. Je ne vais pas revenir sur la panoplie de ces différentes dispositions. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, le 30 janvier dernier, de les évoquer.

Je voudrais simplement présenter deux aspects. Le premier, c'est le dispositif que nous nous apprêtons à mettre en place et qui s'intitule FNRT : fonds national de revitalisation du territoire. L'autre, ce n'est pas un dispositif mais une personne. Il s'agit du commissaire à la ré-

industrialisation, qui complétera mon intervention. S'agissant du FNRT, il apparaît que dans notre panoplie de la revitalisation - on a fait référence à ce qui existait aujourd'hui sur les territoires - subsistaient un certain nombre de lacunes. Aujourd'hui, nous avons des contrats de sites sur le territoire - par exemple, celui de Saint-Omer - et des conventions de revitalisation qui s'appliquent aux entreprises en restructuration de plus de 1 000 salariés. Nous comptons également 24 conventions actuellement en vigueur - le dernier bilan était historique, remontant à 2004 - qui prévoient la création de 2 563 emplois, en contrepartie malheureusement de 3 025 suppressions. Enfin, nous avons les conventions de revitalisation des sites de défense, notamment sur Cambrai ou Arras.

La faille de ce dispositif affecte les bassins d'emploi touchés par des restructurations et qui ne peuvent pas bénéficier d'une obligation légale de revitalisation. Ils ne le peuvent pas, soit parce que les entreprises en restructuration n'atteignent pas 1 000 salariés, soit parce qu'elles sont dans l'incapacité de financer une telle mesure du fait d'une liquidation ou d'un redressement judiciaire. L'État, en partenariat avec la Caisse des dépôts et avec Oséo, a créé ce fonds national de revitalisation des territoires. C'est, pour le dire en termes quotidiens, un fonds en faveur des territoires qui sont orphelins de la revitalisation, et cela conformément à l'annonce que le Président de la République avait faite dans notre région en février 2008, quand il avait visité le site de Metaleurop. L'objectif du FNRT est de soutenir, grâce à des prêts consentis par Oséo à des conditions privilégiées et sans garantie, une trentaine de territoires ou bassins d'emploi au plan national. Des territoires frappés soit par un sinistre important, soit par une accumulation de sinistres économiques mais qui n'a pas donné lieu à une signature de convention de revitalisation.

Naturellement, notre région est intéressée par cette démarche et il lui revient de faire un certain nombre de propositions. L'exercice est redoutable car au vu de notre situation économique, nous serions tentés de dire : nous n'avons qu'un territoire et toute la région mériterait d'être éligible. Chacun mesure que ce type de démarche rencontrerait très rapidement ses limites et que si nous voulons exercer un effet de levier - avec toutes les difficultés que pose la hiérarchisation des priorités - il est nécessaire de resserrer la focale. La réflexion dans laquelle je me suis engagé et que je souhaite partager aujourd'hui ne sort pas un lapin du chapeau. Il y a essentiellement trois types de situations par rapport aux critères que je viens d'évoquer. D'une part les territoires, qui ont un taux de

chômage particulièrement élevé et à cet égard, l'analyse qu'on avait pu obtenir pour certains contrats en zone de transition professionnelle peut être reprise. Un taux de chômage élevé, donc, et un secteur à dominante économique en difficulté.

Il y a aussi un certain nombre de territoires - je songe tout particulièrement à deux de notre Région qui sont le Cambrésis et Sambre-Avesnois - dont les difficultés proviennent de l'accumulation des problèmes d'un tissu de PME fortement marqué par les suppressions d'emplois et qui bénéficie peu à ce jour des conventions de revitalisation. Enfin, il existe une situation particulière. J'évoquais l'impact de telle entreprise, je songe au bassin de Béthune-Bruay, où un sinistre important comme celui de l'entreprise de Bozal - 425 salariés dans l'équipement automobile avec un plan de redressement qui reste à préciser - justifie ce type d'intervention.

Nous avons toute une panoplie de territoires possibles. Inutile de vous dire que mon souci, dans cette affaire, est d'obtenir le meilleur traitement pour la région. Je mets de côté les ficelles qui consistent à associer deux bassins Insee pour ne faire qu'un seul territoire, justifiant l'homogénéité des problèmes qui s'y posent. Quoi qu'il en soit, je vous confirme que mon ambition est de proposer au minimum quatre zones à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais. Si je me réfère à ce que nous avons obtenu en CTP par rapport à l'offre nationale, quatre sur 30 ne serait pas une faveur. Je ne garantis pas que nous obtiendrons ce résultat. Il nous revient de faire des propositions mais c'est un comité national qui prend la décision. Des réunions se tiennent tous les mois. Compte tenu des échéances auxquelles tout ceci pourra être formalisé, je pense que la décision sera prise durant la seconde quinzaine de juillet.

Naturellement, une fois que les territoires auront été identifiés, le FNRT, la commission nationale, nous affectera une enveloppe prévisionnelle par territoire. Il nous reviendra ensuite de détecter et d'accompagner les entreprises susceptibles d'être soutenues par ce dispositif. Je fais le lien logiquement avec le rôle du commissaire à la ré-industrialisation. Il nous reviendra aussi d'instruire les questions d'assistance technique. C'est important sur le fonds national mobilisable. J'ai d'ailleurs oublié de vous en donner le montant : 135 millions d'euros de prêt, 45 millions de garanties d'emprunts et l'ambition d'avoir un effet de levier par rapport aux partenariats financiers. Nous avons l'ambition de mobiliser autour de 400 millions sur la période 2009-2011. Ce sera à nous d'instruire les dossiers avec concours pour le fonds d'assistance technique puisqu'environ cinq

millions d'euros sont prévus à cette fin.

Ce que je voulais dire dans cette enceinte, pour en terminer avec ce volet de la démarche, c'est que chaque territoire bénéficiaire donnera lieu à un pilotage par un comité local. Bien sûr, dans l'esprit qui anime le traitement des dossiers économiques dans cette région, je souhaite que les différents partenaires territoriaux et partenaires sociaux puissent être associés à ce comité local.

J'évoquerai un deuxième point si vous me laissez encore quelques instants, monsieur le Président. J'aimerais vous présenter le commissaire à la ré-industrialisation. Je remercie François YOYOTTE, qui m'accompagne en la circonstance. Il est vrai que c'est pour lui l'opportunité de se faire connaître, du moins physiquement. Il a pris tout récemment ses fonctions, le 1^{er} juin dernier, et fait partie des neuf commissaires à vocation régionale qui ont été désignés par le gouvernement. À mes côtés, il lui revient de décliner un maximum d'initiatives pour à la fois anticiper les restructurations, accompagner celles qui sont inévitables et animer des actions de revitalisation sur les bassins en difficulté. Ce sera un facilitateur de l'intervention des différents services de l'État, notamment avec une capacité de mobilisation des moyens nationaux probablement aujourd'hui insuffisante.

À cet égard, je lui ai donné une lettre de mission. Je me bornerai à préciser trois points pour lever d'éventuelles ambiguïtés quant à son rôle. Je vais d'abord dire ce qu'il n'est pas. Il n'est pas là pour doubler les services de l'État existants, je pense notamment au volet social, au traitement social des situations difficiles. Cela revient logiquement - et je souhaite avec le maximum d'efficacité, de diligence et de rigueur - aux services qui sont animés par Mme BALMES. Cela n'exclut pas, bien au contraire, que M. YOYOTTE entretienne avec les partenaires sociaux, employeurs ou salariés, un dialogue constructif mais je crois que sa vocation n'est pas, à chaque fois qu'il y a un licenciement quelque part, d'arriver en doublon du rôle de l'Inspecteur du travail ou de la directrice régionale.

Deuxièmement, son rôle est régional. Il est à mes côtés, donc sa vocation est d'intervenir en Nord-Pas-de-Calais. Néanmoins, si on veut avoir une action efficace et sous réserve des ajustements auxquels je pourrais procéder au cours des mois - il faut savoir être réactif - j'ai souhaité que ses interventions soient priorisées. Que signifie cela ? D'une part, priorisées selon les territoires. Il sera amené à intervenir en priorité sur les territoires les plus affectés par les restructurations, ce qui

correspond globalement à l'ancien bassin minier, Valenciennes, Douai, Lens, Béthune et j'y ajouterai Calais. Naturellement, il aura une autre logique de priorités, celle des secteurs. Sur certains points, cette priorité recoupe l'axe géographique que je viens de mentionner. Je songe à la filière automobile et j'y ajouterai le textile, la vente à distance et, à ce jour de manière plus circonscrite, les travaux publics, les transports et l'imprimerie. Cela ne veut pas dire que les autres secteurs géographiques ou économiques ne seront pas impliqués dans la démarche.

D'autre part, le commissaire à la revitalisation n'est pas seul. Il anime une équipe et à cet égard, il va pouvoir bénéficier du concours d'un certain nombre de chargés de mission de la Diact, qui suivront à ce moment-là en priorité les autres arrondissements que ceux que j'ai mentionnés tout à l'heure. Il bénéficiera aussi du partenariat avec le correspondant régional aux mutations économiques au sein du Sgar et le délégué aux restructurations de défense sur les sites dont celui-ci a plus particulièrement la charge. Voilà ce que je voulais vous préciser.

M. YOYOTTE sera amené, au cours des prochaines semaines et sous des formes diverses, à entrer en relation avec vous. J'aurai pour ma part l'occasion de le présenter aux principaux élus du Nord-Pas-de-Calais à la fin de ce mois. Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, M. YOYOTTE peut-il compléter mon intervention ?

M. YOYOTTE.- Merci Monsieur le Préfet, merci Monsieur le Président. J'ajouterai juste quelques mots - M. le Préfet a déjà évoqué plusieurs points - sur ma mission à venir. Tout d'abord, je ne suis pas complètement nouveau dans la région. J'ai été en fonction dans l'Aisne, en tant que Directeur départemental de l'équipement, et précédemment en poste dans le Pas-de-Calais, où j'ai été Directeur adjoint de la DDE et ingénieur d'arrondissement à Dunkerque. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de rencontrer certaines personnes de l'assistance.

À ce titre, j'ai une habitude du contact sur le terrain et j'aborde ma nouvelle tâche dans cet état d'esprit, c'est-à-dire dans un esprit de contact avec les acteurs régionaux, qu'il s'agisse au premier chef de la collectivité régionale ou des élus, des représentants des partenaires sociaux, des chambres consulaires, sans oublier tous les intervenants économiques que vous êtes. C'est aussi un travail avec les territoires. Monsieur le Préfet a rappelé tout à l'heure les territoires privilégiés sur lesquels j'interviendrai. Ce sera bien sûr avec les élus et aux côtés des sous-préfets, pour parer aux difficultés actuelles mais aussi pour préparer l'avenir.

Le troisième point que je voulais souligner est le rôle facilitateur qui m'incombe entre les niveaux local, départemental, régional et national. J'espère pouvoir travailler avec nombre d'entre vous très rapidement et avec l'appui, comme l'a rappelé M. le Préfet, des autres services de l'État puisque c'est dans cet esprit que j'entends avancer. Voilà ce que je peux dire pour cette première prise de contact. Je rencontrerai un certain nombre d'entre vous très prochainement.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour votre intervention, Monsieur le Préfet, et bienvenue à M. YOYOTTE. Nous travaillerons évidemment avec vous. La Région a le souci de s'associer à toutes les initiatives qui peuvent être prises. D'autre part, nous contribuerons naturellement au pilotage local, comme vous nous l'avez proposé. La Région a la responsabilité de la région. Nous serons donc attentifs à l'ensemble des territoires sur ces sujets, cela va de soi. Aujourd'hui, nous pouvons une fois de plus unir nos forces, ce qui est très bien.

Monsieur le Préfet, juste avant que vous ne partiez, vous pourrez peut-être répondre à une ou deux questions. Philippe PERRAULT m'a demandé la parole donc je vais la lui donner. Comme nous avons un agenda très court, cela vous permettra de partir sans tarder mais nous ne voulions pas finir sur le bilan sans rappeler - mais je ne traiterai pas ce point - qu'avec l'ensemble des partenaires nous avons adopté des textes très importants le mois dernier. Des textes défensifs et offensifs.

Premièrement, les textes défensifs. Nous avons mis en place un dispositif autour du CRP de façon à ce que tous les salariés licenciés de la région puissent bénéficier à la fois de la poursuite d'une rémunération et d'un accompagnement renforcé. En effet, nous partageons l'idée que, lorsqu'un salarié licencié est pris en charge, pris en main, accompagné et soigné dans ses efforts d'évaluation et d'édification, le retour à l'emploi est massif dans l'année qui suit. Quand le basculement se fait directement dans le chômage, le retour à l'emploi est très difficile. Nous nous sommes donc associés pour créer les conditions de ce droit commun à tous les salariés dans notre région.

D'autre part, un texte très offensif sur la continuité professionnelle a été adopté. Nous souhaitons, pour les salariés qui sont en place, accompagner les entreprises en mêlant les savoir-faire des acteurs publics et privés - je pense en particulier aux collecteurs de la formation professionnelle - et en sécurisant les rémunérations pour créer toutes les conditions et permettre aux salariés d'acquérir des qualifications de nature à favoriser l'avancée de leur entreprise. En effet, nous devons préparer

plus que jamais un rebond, qui sera salutaire et difficile. Comme cela repose en partie sur la notion de compétition, nous devons penser à l'accroissement de la compétitivité, ce qui passe à la fois par les acquisitions technologiques des entreprises mais aussi par la formation et la qualification des collaborateurs.

Sur tous ces points, nous avons pris ensemble des dispositions qui sont en train de se traduire par une série d'accords sur la vente à distance, probablement l'un des secteurs qui exprime le mieux la volonté qui est la nôtre. Je passe la parole à M. PERRAULT puis à un ou deux intervenants pour des questions avant de vous laisser le micro et de vous libérer, monsieur le Préfet.

M. PERRAULT.- Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais, dans un premier temps, réagir aux propos de monsieur le Préfet. D'autre part, je ferai une petite remarque en ce qui concerne le bilan de notre action. Je me réjouis de votre intervention, Monsieur. Vous avez parlé de l'entreprise Sodemeca, filiale de Michelin, où 276 salariés sont très inquiets pour leur avenir. Je les ai rencontrés hier et ils sont loin de comprendre la décision qui vient d'être prise par Michelin. C'est une entreprise à laquelle on a demandé - comme à l'ensemble des entreprises du groupe - des taux de performance élevés. Or, elle a atteint le taux de performance le plus haut par rapport à l'ensemble des filiales. Ce site détient donc un grand nombre de compétences. S'il ferme demain, je pense que cela reviendra vraiment à brader les compétences de notre région. Il faut qu'on réagisse. En ce qui nous concerne, nous préparons bien sûr cette réaction lors des inter-syndicales en apportant des arguments économiques importants.

Vous avez aussi évoqué les problématiques liées au territoire et aux sites de revitalisation. Nous rencontrons quelques difficultés pour suivre et mettre de la cohérence dans l'ensemble de ces démarches. Notre Schéma régional de développement économique, cette conférence permanente, doit mettre en place une cohérence globale en fonction des objectifs du Schéma. Je voudrais faire le lien entre l'entreprise Sodemeca, le pacte national automobile et la demande que nous avons faite pour traduire ce pacte national automobile par une convention régionale d'application, prenant en compte la réalité de la filière automobile dans le Nord-Pas-de-Calais.

Je profite de votre présence pour renouveler cette demande puisque nous avons été, la CFDT, en capacité de vous faire des propositions là-dessus. Nous souhaitons travailler sur ce point. Si la réponse est la même que celle que nous avons entendue il y a deux jours - à savoir la fermeture d'une

entreprise de la filière automobile - nous allons de nouveau désespérer pour la population du Nord-Pas-de-Calais ! C'était une première remarque. J'en ai une autre sur le bilan mais peut-être vais-je laisser monsieur le Préfet répondre.

M. BERARD.- J'ai entendu l'argumentation de l'entreprise, développée notamment par M. ROLLIER. Nous ne contestons pas les performances du site. D'après Michelin, il n'y a de place que pour un site national en Europe de l'ouest sur la niche que représente la production de ces hautes performances. Or, il y en a deux aujourd'hui : un sur Seclin et l'autre à côté de Clermont-Ferrand. Les perspectives de progrès physique et de développement amènent la société à considérer que l'avenir est sur le deuxième site. Au-delà de cela, on ne peut pas estimer que la seule proposition faite aux salariés d'aller sur Clermont-Ferrand est satisfaisante. Je suis sûr que les responsables de l'entreprise en sont eux-mêmes conscients.

Quant aux propositions que vous avez exposées, Mme BALMES est en train de les rassembler et de les regarder. Je l'ai dit sur le fond, à partir du moment où il y a des suggestions concrètes - le but n'est pas de faire des conventions, des déclinaisons qui seraient uniquement de la paraphrase - je suis d'accord avec cette démarche. Il faudra que nous expérimentions cela. Peut-être voulez-vous compléter votre analyse... Marie-Laure, allez-y.

Mme BAUMES.- Une commission 7 du CCREFP dédiée à l'automobile se réunit depuis trois ans. On y retrouve aussi bien le Conseil Régional que les partenaires sociaux. Un accord a été signé à l'échelle nationale, intitulé « Engagement de développement de l'emploi et des compétences ». Il a été signé avec l'Union de la métallurgie et, le même jour dans le Nord-Pas-de-Calais, avec la branche automobile, la métallurgie, le ferroviaire et la plasturgie afin de créer des passerelles en termes de compétences entre des métiers un peu en déclin et des métiers en progression. Cet accord, nous souhaitons le suivre tous ensemble et, monsieur le Préfet, vous avez déjà présidé à deux reprises des réunions associant tous les partenaires de l'automobile à ce sujet.

Il ne me paraît pas nécessaire de signer un nouveau pacte. Le pacte national, c'est l'Adec nationale. Nous souhaitons que le suivi de cet accord en région Nord-Pas-de-Calais - avec les partenaires du Schéma régional, en particulier les partenaires sociaux, interprofessionnels et automobiles - donne lieu à des actions engagées dans ce domaine, aussi bien pour accompagner dans la difficulté que pour les qualifications des salariés et la préparation de l'avenir. Des actions sont

prévues avec la Drire, que nous n'allons pas décliner ici. Nous travaillons tous ensemble, Région, partenaires sociaux, État, avec l'automobile.

M. BERARD.- Je pense que nous aurons intérêt - et je fais écho à M. PERRAULT - à identifier les accords nationaux, leur implication, leur impact, leur empreinte sur notre région. Nous avons intérêt à faire un effort de communication, même si c'est pour nous une déclinaison un peu formelle. À cet égard, je signale - puisque vous y avez fait référence - que nous avons un contrat Adec national sur la vente à distance et que Laurent Wauquiez, le ministre responsable de cet aspect de l'emploi, est très intéressé pour le signer personnellement. Je n'exclus pas, sous réserve de quelques échéances proches, d'avoir l'occasion de l'accueillir à ce titre.

M. LE PRESIDENT.- Merci. M. PERRAULT, la parole est à vous une fraction de seconde.

M. PERRAULT.- Par rapport au bilan, je voulais revenir sur les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence. J'ai lu avec un intérêt tout particulier - et je m'en suis réjoui - qu'un certain nombre de projets, par exemple le pôle Euralogistic pour ne prendre que celui-là, vont entraîner des modifications dans l'organisation du travail, dans la formation et dans les compétences. Nous pourrions décliner cela sur l'ensemble des pôles. Je vais être très bref. Je pense que nous sommes arrivés à un stade où il faut aller beaucoup plus loin dans l'analyse de ces projets pour anticiper sur la RH. Nous allons toucher, bien entendu, tous les processus d'organisation du travail et les salariés. Je souhaite, comme l'a dit M. le Président, faire un lien avec le pacte régional de continuité professionnelle, sur lequel nous nous sommes tous engagés. Le moment est peut-être venu de travailler sur ces démarches d'anticipation en matière de RH.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Avons-nous le temps pour une dernière question ?
Mme MERCHEZ.

Mme MERCHEZ*.- J'aimerais simplement remercier monsieur le Préfet de nous avoir présenté ce fonds national de revitalisation des territoires. Je suis d'un territoire, Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys, qui justement n'a pas pu bénéficier d'un nombre significatif de contrats de revitalisation et ce, en dépit de la situation que nous connaissons. Je me réjouis donc que cela puisse s'étendre à l'ensemble des territoires en difficulté. À ce propos, pourriez-vous indiquer avec davantage de précision les quatre zones considérées ? On aurait bien aimé une extension à l'ensemble

du territoire mais bon...

En ce qui concerne Michelin, nous regrettons beaucoup que le site puisse disparaître. Je voudrais ajouter que nous sommes d'accord avec vous lorsque vous dites qu'une modification aussi substantielle du contrat de travail équivaut à un licenciement. Bien sûr, nous souscrivons à tout ce qui pourra être fait pour maintenir le site et faire en sorte qu'il y ait le moins possible de transferts vers Clermont-Ferrand, à moins que certains soient volontaires. Nous souscrivons bien sûr au pacte de continuité professionnelle, qui pourra apporter bien des solutions à notre région, de façon à ce qu'elle puisse rebondir de manière satisfaisante, au bénéfice des entreprises mais surtout des salariés.

M. BERARD.- Bien sûr, je souhaite qu'un maximum de territoires de notre région soient éligibles au dispositif FNRT. J'ai néanmoins précisé- je regrette de faire l'avocat dans le mauvais sens du terme - que dans l'instruction des procédures, les décisions sont prises au niveau national et donnent lieu à un arbitrage par rapport à bien d'autres sollicitations. Je ne veux pas laisser planer d'ambiguïté et vous dire que c'est décidé. Ce que je peux dire, c'est que cela me paraît *a priori* possible, raisonnable, mais aussi ambitieux.

Quant aux territoires qui sont à l'heure actuelle zonés au titre du CTP, le taux de chômage... Je pense que nous pourrions effectivement les présenter avec simplement deux modalités. Premièrement, je pense que nous pourrions présenter comme un seul territoire Valenciennes-Douai, dans la mesure où il forme un ensemble dont il faudra démontrer l'homogénéité. En revanche, si nous devons hiérarchiser nos priorités, la dynamique propre de la métropole lilloise nous amènera à placer les secteurs de Roubaix-Tourcoing plutôt en deuxième position.

Je pense qu'il y a trois territoires. Pour des raisons d'affichage tactique, il conviendra aussi probablement d'en réunir deux sur de nouvelles ambitions. Je dois dire que je suis tout à fait préoccupé, par rapport à l'objet même du FNRT, par les territoires de Sambre et du Cambrésis. Nous sommes là sur un créneau qui correspond vraiment à la cible identifiée. J'ai noté parmi nos missions Béthune.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Préfet, de votre présence.

M. BERARD quitte la salle à 10 heures.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose, après cet échange, d'entrer dans la deuxième partie de notre réunion. Nous allons nous pencher sur les plans locaux de développement économique. La règle est assez simple, c'est la même que d'habitude. Nous allons appeler chaque personne qui présente l'un de ces plans à prendre la parole. Avant cela, Pascal LARDEUR fera une intervention extrêmement rapide accompagnée de quelques *slides* pour présenter l'essentiel, en quelques mots, de ce qu'est un plan. Cela permettra aux élus qui sont présents - et que je remercie - de faire le commentaire approprié. Nous démarrerons par la métropole. Je donnerai la parole à Michel-François DELANNOY dans quelques secondes, qui est le premier Vice-président de Lille métropole communauté urbaine, en charge de l'économie. Tout de suite, Pascal LARDEUR.

M. LARDEUR.- Le plan local de développement économique pourrait se résumer en trois termes : un territoire, un projet de développement économique et un engagement collectif. Quelques points de rappel concernant les PLDE. Ils répondent à une double volonté : la contractualisation des territoires dans le cadre du Schéma de développement économique et la territorialisation des politiques économiques de la région. Contractualisation car le PLDE s'élabore avec les pays, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération. Projet de développement économique car cela permet de rassembler, de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire - comme ici ou à l'échelle régionale - en recherchant un développement équilibré des territoires, une lisibilité des interventions économiques et l'adaptation aux spécificités locales, une gouvernance partagée et la mise en place de veilles territoriales. Quant à l'engagement collectif, il doit permettre de favoriser et de formaliser le volet économique de l'ensemble des dispositifs contractuels entre la Région et ses territoires. Il permet aussi d'afficher la rencontre entre les priorités économiques portées localement et les priorités régionales. Bien évidemment, tout cela se traduit par un plan d'actions.

Nous avons pris le parti de vous proposer un exposé en quatre temps. Nous allons découper la région en quatre grands territoires et vous présenter ces PLDE, aujourd'hui au nombre de 10. Nous commencerons par la métropole, le territoire métropolitain. Le plan s'appelle d'ailleurs PMDE : plan métropolitain de développement économique. Ce territoire représente un poids économique important au niveau régional puisque 35 % des établissements employeurs y sont localisés et 38 % des salariés y travaillent. Ce territoire contribue donc fortement à l'ensemble des enjeux régionaux. À titre

d'exemple, 41 % des classes d'entreprise sont localisées sur le territoire. Ce dernier accueille aussi des fonctions et des services à très grande valeur ajoutée et concentre 80 % de la recherche publique et privée. C'est un territoire engagé dans l'innovation, qui participe à plusieurs pôles de compétitivité, au pôle image - un pôle d'excellence - et qui implique fortement les universités et les grandes écoles. L'international joue aussi un rôle essentiel car c'est un porte-drapeau pour la région.

Conforter l'attractivité de la métropole lilloise, soutenir le développement des filières d'excellence, s'appuyer sur la recherche et l'innovation, favoriser le développement économique de proximité - facteur de cohésion sociale - voilà les grands enjeux du PMDE. Plusieurs grands axes ont été définis : construire un environnement favorable à la création et au développement des entreprises, notamment grâce à une politique foncière ambitieuse ; renforcer les filières économiques d'excellence ; s'appuyer sur la recherche et l'innovation ; travailler sur la proximité, facteur de cohésion sociale ; et travailler à l'anticipation des mutations économiques du territoire métropolitain, afin de développer l'emploi et de renforcer l'attractivité internationale de la métropole. Voilà les axes forts de ce plan local de développement économique.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je donne à présent la parole à Michel-François DELANNOY, Vice-président de la communauté urbaine de Lille.

M. DELANNOY.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je serai très succinct car M. LARDEUR vient de résumer les grands axes du PMDE. Dans un premier temps - et ce n'est pas un exercice de forme ou de style - je voudrais remercier la Région, à travers son Vice-président Pierre de SAINTIGNON, pour ce rendez-vous. Un rendez-vous exigeant mais stimulant car nous allons travailler avec la Région à la convergence de nos politiques. Cela nous a permis d'échanger, d'élaborer, de clarifier, de hiérarchiser les perspectives communes de développement. Des modes de gouvernance très innovants ont été mis en place et nous nous en félicitons. Je remercie donc la Région, son Vice-président mais aussi les services et l'ensemble des acteurs économiques de la recherche qui se sont associés à l'élaboration de ce PMDE.

Je dis bien « associés » parce que ce PMDE n'a pas été un simple exercice de construction technique à quatre mains. C'est véritablement le fruit d'un travail rassemblant les partenaires économiques et sociaux ainsi que la recherche de l'université. Tous, à toutes les étapes de l'élaboration du PMDE, ont apporté leur contribution. Ce plan est donc aussi le leur. Les grands axes

ont été rappelés, je vais simplement insister sur quelques points. Je soulignerai d'abord l'enjeu que représente le positionnement de la métropole dans la région et de la région vis-à-vis de la métropole. J'entends ici le mot « région » dans son acception la plus large car bien des sujets sur lesquels nous avons travaillé se situent dans l'euro-région.

M. LARDEUR l'a indiqué, la métropole a une responsabilité toute particulière de par la concentration économique et la concentration des lieux de décision ou d'impulsion qui la caractérisent. En même temps, elle doit s'inscrire dans une relation fédérative avec les autres territoires qui composent la région. Prenons l'exemple des filières que nous avons retenues pour structurer et composer la personnalité économique de la métropole à venir ou en cours, en lien avec les autres territoires régionaux. Vous avez débattu, il y a quelques semaines ou quelques mois, de la filière régionale de l'image que nous allons porter ensemble le 1^{er} juillet prochain, avec son organisation complète. Voilà une filière qui aurait pu être approchée petits bouts de territoires infra-régionaux par petits bouts de territoires infra-régionaux. Or, c'est l'inverse que nous avons élaboré. Je crois que c'est un bon exemple de la manière dont nous considérons notre positionnement dans la région. La métropole doit aussi assumer la responsabilité d'associer les autres territoires au développement d'un certain nombre de projets. Inversement, des pôles de compétitivité présents ou s'exprimant sur notre territoire ne constituent pas forcément l'épicentre de ces pôles d'excellence ou de compétitivité.

J'en viens donc à l'affirmation des priorités. Nous avons retenu six filières pour être au cœur du développement métropolitain. Tout d'abord, les filières de l'image et de la communication, des textiles et matériaux innovants - on voit tout de suite la relation fédérative entre les pôles qui sont forcément associés dans cette approche - de la distribution et de la vente à distance, que nous voulons réaffirmer comme un secteur d'avenir dans notre métropole. Confrontée aujourd'hui non seulement à une crise mais à une véritable mutation du modèle économique, la vente à distance en subit les conséquences et entretient forcément des échanges avec d'autres territoires. Je pense notamment aux enjeux de la logistique, directement liés à la distribution et à la vente à distance. Il y a encore les filières biologie, santé et nutrition, tertiaire supérieur, environnement et éco-activités. Cette dernière filière ne sera pas exclusivement métropolitaine, elle s'exprime et aura à s'exprimer en bien d'autres endroits de la région. Toutefois, la Région doit aussi tenir compte des impulsions données dans la

métropole. C'est pourquoi nous avons voulu présenter cette filière comme structurante pour l'avenir.

J'ai évoqué le tertiaire supérieur parce que c'est incontestablement un domaine dans lequel des avancées considérables ont eu lieu ces dernières années, grâce à la convergence des interventions des uns et des autres. Ce travail n'est pas terminé, nous devons encore le poursuivre et renforcer la présence des sièges sociaux, développer des services financiers et juridiques, l'industrie des réunions, du marketing... Bref, tout ce qui a fait le succès d'un certain nombre de grandes opérations métropolitaines, qui ont en même temps contribué à l'évolution ou au repositionnement de la région tout entière sur ces grands sujets.

Un autre point, sur lequel je vais aller très vite. Le plan foncier, le plan de l'utilisation du foncier métropolitain pour le développement économique est une question d'importance. Vous savez que nous sommes potentiellement en situation de pénurie de foncier destiné au développement économique. Nous avons donc réaffirmé dans ce PMDE l'ambition impulsée lors du mandat précédent, à savoir concrétiser le projet des 1 000 hectares destinés au développement économique. Parlant de ces 1 000 hectares, je tiens à dire que nous avons réalisé un travail très affiné dans le PMDE - ou grâce au PMDE - pour indiquer que l'État devait aussi être équilibré dans le réaménagement de la production pour répondre aux enjeux du développement du tertiaire. Toutefois, l'industrie doit aussi avoir sa place dans la métropole régionale. Nous réaffirmons également ici la place de l'agriculture, composante à part entière de l'économie métropolitaine.

Je m'arrête un instant sur ce point pour préciser que nous avons exprimé nos exigences sur le positionnement, par exemple, des futurs parcs d'activités tertiaires. Nous considérons qu'ils doivent aussi contribuer au développement de l'agglomération, du moins tenir compte des enjeux liés au développement durable et à l'environnement. Nous affirmons - je prends juste cet exemple pour illustrer mon propos - que pas un parc d'activité tertiaire à venir ne pourra être « mis sur le marché » s'il ne répond pas à un certain nombre de conditions. Parmi ces conditions, il devra être connecté, au moment de sa mise en œuvre physique, opérationnelle, à des modes de transports alternatifs à la voiture. Il ne s'agit pas de dire : « Nous verrons après » mais de penser en même temps la construction et la connexion aux modes de déplacement alternatifs à la voiture.

De la même manière, nous souhaitons qu'il y ait de la production d'énergie sur nos parcs d'activité dès leur conception. Par exemple, tout doit être entièrement adapté aux modes de

communication actuels et à venir. Je pense évidemment aux modes de communication électroniques. Je voulais simplement donner cet exemple pour dire que nous ne devons pas -c'est aussi l'enjeu de ce PMDE - être dans une logique quantitative mais travailler aussi sur la qualité de nos aménagements et donc les rendez-vous que nous donnons à l'économie régionale dans la métropole. Voilà ce que je peux ajouter à ce qu'a dit Pascal LARDEUR tout à l'heure.

Je terminerai sur un point essentiel : la place de la recherche et de l'innovation dans ce PMDE. Nous allons concrétiser cela lors d'une délibération la semaine prochaine qui enclenchera le processus. En effet, la communauté urbaine de Lille a décidé d'élargir ses compétences de manière volontariste sur les enjeux de la recherche, de l'innovation et de l'université, considérant qu'il ne pouvait pas y avoir de grande agglomération dans une grande région sans des rendez-vous réussis entre le développement économique et le développement de la recherche et de l'université. C'est la raison du projet Campus et à cette occasion, nous allons élargir nos compétences. C'est une étape très importante dans le positionnement de la métropole sur ces sujets. Nous allons un peu plus loin dans notre volonté de contribuer au développement général à travers le développement économique sur ces enjeux partagés avec la Région.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour cette intervention, ainsi que pour le travail considérable qui a été réalisé par la communauté urbaine, afin d'affirmer à la fois une ambition très forte et le travail de la Région au cœur de la métropole de Lille. Je propose que nous continuions à écouter les vocations de chacun des plans locaux qui nous sont présentés. Nous répondrons ensuite à un certain nombre de questions, si vous le souhaitez. Partons à présent sur le littoral, avec l'examen du plan local économique de la communauté urbaine de Dunkerque. Je donne la parole à M. Jo DAIRIN. Il y a peut-être un problème technique avec les *slides*. Si ça ne marche pas, c'est que quelque chose est cassé là-haut et cela va être réparé.

M. DAIRIN.- Je vais faire sans les *slides*. Le littoral et ses trois ports, deux régionaux et un autonome, constituent un véritable atout pour la région. C'est la porte maritime du Nord-Pas-de-Calais. Le tunnel sous la Manche est aussi une infrastructure majeure. Cependant, la région garde et conserve des cœurs de métiers spécifiques, ce qui donne des vocations complémentaires en matière de développement économique. Grand port industriel énergétique du dunkerquois, Boulogne-sur-Mer possède un équipement diversifié, lié à la logistique et surtout à la transformation des produits de la

mer. Enfin, le port de Calais complète le tunnel depuis 40 ans. C'est le principal port continental qui dessert la Grande Bretagne. Le tourisme tient aussi une place importante dans la vie du littoral. Nous avons hier une conférence sur le tourisme d'affaires industriel. En effet, nous souhaitons développer cet aspect au-delà du tourisme économique et du tourisme de terroir.

Avant d'aborder le PLDE de la communauté urbaine de Dunkerque, je rappellerai rapidement que la ville est en troisième position pour le trafic de marchandises. Le grand port de Dunkerque a vu son développement se prolonger avec de nouvelles implantations et un terminal méthanier. Ce port fonctionne aussi en forte relation avec le reste du territoire, grâce à des connexions importantes avec la région. C'est aussi la première gare de fret ferroviaire en France, avec 13 millions de tonnes transportées. L'économie dunkerquoise est aussi fortement marquée par le développement de l'industrie et de ses zones industrio-portuaires. L'objectif du PLDE serait de diversifier, de renforcer l'économie locale pour tous et de faire de cette présence industrielle un véritable atout en développant cinq axes.

Il s'agit d'abord de développer une politique « filières » ambitieuse dans les trois secteurs clés que sont l'environnement industriel, l'énergie et la logistique portuaire. Ensuite, développer le potentiel d'innovation du territoire, favoriser la création d'activités nouvelles, développer la culture entrepreneuriale, l'économie résidentielle et l'attractivité du territoire. Enfin, contribuer à la cohésion sociale par un plan sur l'économie sociale et solidaire.

Concernant le pays du Calais, deux axes forts de travail se dégagent : renforcer le dynamisme économique du Calais avec le port de Calais et sa filière transport logistique ; faire en sorte que les connexions aient lieu avec les différents pôles régionaux, voire mondiaux, comme i-Trans et Euralogistic. Ce territoire a une force : son environnement favorable pour les entreprises du secteur sécurité, nettoyage, maintenance des équipements, robotique, électronique. C'est donc un enjeu majeur. Deuxième volet : amplifier le rayonnement économique du Calais. La volonté se fait jour de moderniser l'image du tissu économique, développer le tourisme sur l'ensemble du territoire et organiser la notoriété des produits du Calais ; soutenir le commerce, l'artisanat et accompagner le territoire vers l'échéance du grand événement que seront les JO de 2012 à Londres.

Concernant le Boulonnais, le port est là aussi une force majeure de ce territoire. Il s'agit de conforter les infrastructures portuaires et logistiques. Cet après-midi se tient d'ailleurs une conférence

sur Capécure 2. Boulogne est aussi le premier port de pêche de France. Je parle de pêche fraîche débarquée : 330 000 tonnes sur le territoire, qui seront ensuite transformées. Le territoire bénéficie également d'outils logistiques importants. Enfin, un axe sera dédié aux infrastructures, à la promotion du territoire ainsi qu'au développement durable puisque notre parc est le premier parc européen à recevoir la certification ISO 14 001 sur le territoire boulonnais. Les partenaires économiques de ce territoire affirment aussi leur volonté de développer les stratégies de filières, de réseaux, de pôles économiques. On peut citer le pôle Aquimer. Ils ont la volonté d'affirmer le Boulonnais comme un territoire touristique majeur : promotion, développement de la plaisance avec Nausicaa, tourisme économique et mise en valeur des richesses de ce territoire. Autant d'enjeux pour le littoral.

M. LE PRESIDENT.- Merci. La parole sera successivement à M. DAIRIN, M. GOSSE et M. GODEFFROY, qui vont s'exprimer au nom de leur territoire.

M. DAIRIN.- Vous m'avez dit de faire court, je vais m'y efforcer. J'aimerais mettre en avant trois points à propos de Dunkerque. D'abord son port, qui est toujours à ce jour bien au-delà de la réforme portuaire. Je rappelle que cette réforme est valable pour Marseille, Le Havre et d'autres ports mais pas pour Dunkerque. Il y a longtemps que nous sommes passés par cette réforme et que nous avons une position tout à fait aboutie dans ce domaine.

On rêve de faire de Dunkerque et de son littoral la fenêtre maritime du Nord-Pas-de-Calais. On rêve d'être lié pour cela notamment à Douges, Lille ou toutes les villes le long du canal à grand gabarit. On pourrait mailler tout le territoire. On rêve de faire du Nord-Pas-de-Calais une plateforme logistique et du littoral de Dunkerque une fenêtre maritime. On rêve aussi - mais ce n'est plus tout à fait un rêve car vous êtes partie prenante sur ce point - d'une liaison Dunkerque-Calais-Eurotunnel, qui est le tunnel vers l'Angleterre.

Vous savez que les gros navires qui arrivent sur l'Angleterre ont de plus en plus de difficultés, tandis que nous avons un tirant d'eau de 15 à 20 mètres pour les accueillir. Ensuite, nous pouvons les renvoyer par voie ferrée sous le tunnel, vers Londres et le reste de l'Angleterre. Nous pouvons aussi imaginer que Douges puisse avoir une liaison neutralisée sur le plan financier avec le littoral, notamment Dunkerque. C'est dire qu'on imagine que Dunkerque et Douges sont le même port ! Ce n'est pas encore pour aujourd'hui mais peut-être d'ici quelques jours, quelques semaines, quelques années. Voilà ce dont nous rêvons pour Dunkerque en tant que port.

Je rappelle que dans ce domaine, nous avons une position tout à fait intéressante. Nous avons des quais dédiés, c'est-à-dire des quais gérés par une entreprise privée. Pour autant, nous n'avons pas peur de cette privatisation parce qu'elle est consentie, accompagnée par tous les partenaires et que nous contrôlons ce qui se passe. Nous avons deux quais dans ce cas et nous pensons en avoir encore plus dans les années qui viennent.

Deuxième point, Dunkerque est une industrie. Nous revendiquons, le Président Michel DELEBARRE en tête, la position de cette industrie. Nous revendiquons l'industrie en France ! Cessons de dire : « Plus d'industrie en France ! » D'ici peu, les transports entre la Chine ou l'Extrême-Orient et, de manière générale, vers l'Europe vont coûter tellement cher qu'il faudra produire en Europe. Nous relèverons ce challenge à condition de respecter l'environnement et à condition que les entreprises évoluent encore. Nous travaillons d'ailleurs sur ce point et nous demandons aux entreprises d'aller plus loin dans le respect de l'environnement. Nous leur demandons aussi - que ce soit ArcelorMittal, Total, EDF ou bien d'autres - de travailler sur la recherche et l'innovation. Nous considérons cela comme un point important.

Je donnerai deux exemples dans le domaine de la recherche et de l'innovation, à partir de ce que ces entreprises nous amènent. Le premier exemple porte sur le CO2. Dunkerque est le premier producteur de CO2 en France, avec ArcelorMittal. Ce n'est pas une plaisanterie ! Nous leur demandons de travailler non pas uniquement en enfouissant, comme le fait Total dans le sud-ouest français, mais en captant et en traitant peut-être d'une autre manière ce CO2, afin d'en faire quelque chose. Deuxième exemple dans l'industrie de la recherche. Sur ce point, nous attendons beaucoup. Vous avez entendu parler du terminal méthanier. Nous pensons pouvoir officialiser son installation d'ici à quelques semaines. Avec l'arrivée du gaz liquide, ce terminal va produire du froid, fatalement perdu. Nous demandons à ce que ce froid soit utilisé. Avec EDF, cela fait déjà plusieurs mois que nous y travaillons. Nous pouvons utiliser ce froid pour l'industrie, l'utiliser par exemple Air liquide qui est à proximité immédiate et qui a même décidé d'investir 100 millions d'euros dans sa pérennisation sur Dunkerque. Et ce, grâce au froid qui va arriver et qui sera non pas gratuit mais à un bon prix. J'en profite pour informer l'assemblée que s'il y a des intéressés, ils peuvent se signaler.

Deuxième aspect de cette question sur le froid : le transport. Actuellement, il est intransportable, à part sur quelques centaines de mètres. Avec Europipe, entreprise implantée sur le

dunkerquois, nous travaillons pour trouver des tuyaux spécifiques, des porteurs de froid qui pourraient l'envoyer - pourquoi pas ? - à nos amis boulonnais, par exemple, qui en ont besoin et qui l'utilisent beaucoup. Voilà deux points sur le domaine de la recherche, à partir de ce que nous avons et de ce que nous sommes. Nous aurions bien d'autres exemples à donner mais je ne peux pas revenir sur tout. Vous l'avez vu et vous pourrez le lire. Ce sont les points sur lesquels nous avons l'intention de nous battre.

Troisièmement, et je m'arrêterai là, l'entrepreneuriat. Nous sommes dans une région où il n'y a pas beaucoup d'entrepreneurs. Nous n'avons pas suffisamment l'esprit d'entreprise. Dunkerque encore moins qu'ailleurs car nous avons souvent eu de grandes entreprises mais l'aboutissement était le salariat. Il s'agissait d'être salarié, ce qui est tout à fait respectable mais il faut aussi que certains jeunes entreprennent, créent. Pour cela, il ne suffit pas de dire ou de crier qu'il faut entreprendre. Nous devons leur montrer l'exemple, les accompagner. Au début du lycée, voire au collège, on commence à en parler, simplement pour leur faire savoir que c'est une possibilité. Nous continuons encore à l'université - nous avons déjà une convention mais nous allons encore travailler dessus - et au-delà parce que les véritables entrepreneurs ont rarement 20 ans. Ils ont plutôt 30 ou 35 ans et se lancent après quelques années d'expérience dans de grandes entreprises ou d'autres filières. Voilà le troisième point sur lequel nous voulons travailler, d'autant plus que, vous le savez, nos PME et PMI sont en péril. Bien sûr, c'est à cause de la crise mais aussi parce que bien souvent, ne trouvant pas de repreneur - c'est le cas sur le territoire de Dunkerque - elles sont rachetées par de grands groupes. Or, la réactivité, la souplesse et l'innovation se trouvent essentiellement dans les PME et PMI. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ai oublié de préciser, après l'intervention de Michel-François DELANNOY, qu'au-delà des synergies et des programmes qui se créent - c'est la vertu d'un PLDE - le coût est de 10 millions d'euros en fonctionnement et 56 millions d'euros en investissement sur 2009. M. DAIRIN vient de présenter son plan. Sur 2009, cela représente 8 853 000 euros en fonctionnement et 12 550 000 euros en investissement. J'attire simplement votre attention sur ce que j'ai toujours dit à propos du Schéma régional : aller vers un compte d'exploitation pluriannuel, multi-financeur, lisible et qui affiche des ambitions, des desseins ou des visions, des objectifs qui sont pilotés par le territoire. C'est pour cette raison qu'il nous faut un territoire pilote. Vous en êtes

l'expression vivante. La parole est à M. GOSSE pour le pays du Calaisis.

M. GOSSE.- Merci, Monsieur le Président. Le pays du Calaisis, de par ses atouts relatifs au port, ne peut être absent des démarches régionales développées au sein du pôle de compétitivité UP-tex et du pôle d'excellence logistique. En effet sur le Calaisis, en regardant chaque jour les côtes anglaises qui nous font face, il semble évident que le transport logistique en Nord-Pas-de-Calais, ce sont les échanges transmanche et que le transmanche, c'est le Calaisis.

C'est le Calaisis, bien sûr, avec son port et un projet de port pour 2015, avec un tunnel qui assure une fluidité continue des échanges. Au-delà de ce savoir-faire en matière de sûreté - sécurité et de sa sous-traitance de qualité, cette future plateforme inter-modale du Calaisis, fer, route, mer, en fait - nous en sommes persuadés - un territoire d'avenir pour les échanges transmanche. 800 personnes travaillent déjà à la maintenance ferroviaire sur le Calaisis et Eurotunnel, ainsi que notre ambassadeur au sein du pôle de compétitivité i-Trans.

En économie comme en environnement, c'est aujourd'hui la diversité qui fait la richesse. À l'avenir, pourquoi les opérateurs choisiront-ils la direction Nord-Pas-de-Calais comme plateforme logistique ? Parce que nous serons capables collectivement, à l'échelle régionale, de proposer des solutions logistiques différenciées, complémentaires et de qualité équivalente. Pourtant, nous nous sommes rendu compte au cours de la démarche PLDE que la filière transport logistique calaisienne manquait de visibilité, notamment auprès des autres acteurs régionaux, et que ce qui nous semblait évident ne l'était pas pour tout le monde. Les professionnels de la filière ont clairement choisi de renforcer leur participation aux dynamiques régionales en se rapprochant notamment du pôle d'excellence Euralogistic. Plusieurs rencontres ont été organisées entre Euralogistic et nos services, ce qui a permis de poser les bases d'une coopération plus poussée qui sera sans aucun doute constructive.

Désormais, nos professionnels ont intensifié nos travaux. D'une part pour communiquer sur l'importance du hub logistique transmanche : 60 millions de tonnes de marchandises passent par le port et le tunnel chaque année, que ce soit par une communication commune au STL ou avec l'organisation, d'ici 2010, des Assises de la logistique. D'autre part, les rôles des structures calaisiennes sont clairement répartis au sein de Calais Promotion, ce qui nous permettra d'organiser la montée en puissance de notre filière, notamment autour du projet de campus logistique dont

souhaite se doter le Calaisis.

Concernant le textile et le pôle de compétitivité UP-tex, la Cité de la mode et de la dentelle inaugurée le 11 juin dernier est la parfaite illustration de l'action que le territoire souhaite mener en faveur de cette filière : accompagner la dentelle et le textile de Calais vers des niches haute technicité et créativité. Comme vous le verrez en vous rendant à la Cité de la mode et de la dentelle, lorsqu'on confie l'avenir d'un matériau noble à des jeunes qui ont du talent, cela donne des résultats remarquables et totalement innovants. Nous comptons d'ailleurs fermement sur votre aide pour nous accompagner dans cette voie mais je crois que nous avons encore un fort travail collectif à mener pour réussir ce pari ambitieux. Nous aurons d'ailleurs besoin, monsieur le Président, de tout votre appui.

Concernant la manière dont la Cité de la dentelle aura un effet levier en matière d'attractivité touristique pour le territoire et la région, la première réussite du PLDE réside d'abord dans le choix des élus du Calaisis de construire un PLDE à l'échelle de son pays, de son Scot, c'est-à-dire en mettant la relation ville, centre et zones rurales au cœur du projet. Cette union entre l'urbain et le rural se retrouve dans les axes choisis, qui accordent une part égale aux enjeux d'excellence de l'agglomération et aux enjeux communs aux sites ruraux et au centre-ville de Calais. Dans cet état d'esprit, la Cité de la dentelle est la figure de proue du nouveau visage du Calaisis en matière de développement de la filière textile mais aussi en matière de tourisme. Cependant, ne vous y trompez pas, il s'agit seulement du cœur de réseaux d'équipements qui devra changer l'image que vous vous faites du Calaisis.

Vous aurez vu dans notre PLDE que d'autres projets touristiques structurants sont en train de voir le jour et c'est dans ce maillage que nous pourrions montrer la richesse et la diversité du Calaisis. Il s'agit bien sûr de l'opération Grand Site, autour du cap Blanc-Nez, du projet de plaine de loisirs avec son golf à Sangatte ; il s'agit de la reconversion d'une carrière à Oye Plage en pôle de nature, à proximité du Platier ; de tourisme durable et de la construction de la maison de la nature et de l'environnement de Marck.

Le pays du Calaisis est un territoire de liens, d'échanges. Nos professionnels travaillent donc à renforcer cette trame avec la mise en réseau des acteurs locaux et le développement de l'activité randonnée. Enfin il s'agit de donner du goût à notre pays en faisant la promotion des produits de

notre terroir et en développant les circuits courts. Notre territoire montre peu à peu son vrai visage et, avec comme horizon les jeux de Londres en 2012, je suis convaincu que le Calaisis va devenir une destination particulièrement appréciée en Nord-Pas-de-Calais. Je crois que la démarche contribue à créer du lien entre nos acteurs, entre nos initiatives et à renforcer l'unité du Calaisis.

Comme pour les pôles de compétitivité ou d'excellence, nous voulons que le Calaisis tienne sa place au sein du territoire régional et contribue à la densité touristique, par exemple en intégrant la communication autour de la Cité internationale de la mode et de la dentelle à la promotion du Louvre-Lens. Nous montrerions ainsi concrètement la modernité et la richesse de la destination Nord-Pas-de-Calais. Vous voyez, monsieur le Président, que le Calaisis ne manque pas de projets ni d'idées pour progresser. D'ailleurs, pour mieux organiser notre stratégie et être plus efficaces grâce à l'assistance technique du PLDE, les élus du Calaisis se lancent à la rentrée dans une démarche de formation/action.

Cette démarche nous permettra d'être plus à l'écoute des entrepreneurs, de mieux comprendre leurs motivations à la lumière des caractéristiques de notre territoire et d'en dégager des réponses opérationnelles. Bref, tout un programme qui devrait renforcer nos capacités en tant qu'élus du Calaisis et nous permettre de prendre les enjeux économiques à bras-le-corps. En conclusion, soyez assuré, monsieur le Président, de la volonté des élus du pays du Calaisis de continuer à progresser et à construire avec les acteurs locaux et le Conseil Régional la place du pays au sein de la dynamique régionale. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour votre intervention. Au titre de cette politique, vous coordonnez, pour 2009, 3 331 000 euros. Je ne résume pas tout à l'argent mais il est important de savoir que nous rassemblons les moyens qui permettent de mener nos politiques. Je donne la parole à M. GODEFFROY.

M. GODEFFROY.- Merci, Monsieur le Président. Nous allons parler du port de Boulogne. Précisons avant tout que ce site se compose en réalité de trois ports : le port de pêche, le port de commerce et passagers et le port de plaisance, qu'on souhaite développer. Actuellement, les modernisations et les restructurations en cours reflètent cette volonté des élus locaux et régionaux. La Région contribue en effet largement à ces activités. C'est le premier port de pêche, avec 350 000 tonnes de pêches fraîches et 330 000 tonnes de produits d'importation. C'est donc une vocation

première, à la fois pour la Région et pour la collectivité locale. Pour cette raison, nous nous sommes orientés vers un plan de modernisation des ateliers de marais et des industries Halio-agroalimentaires*. Comme cela a été rappelé tout à l'heure, le projet Capécure 2 se met en place et la commission de gestion de ce projet doit se réunir cet après-midi.

C'est aussi dans cette optique que ce projet devra se rapprocher des établissements de recherche. Le Boulonnais possède en effet sur son territoire un certain nombre d'établissements de recherche autour de la problématique halieutique. J'évoquerai encore l'adaptation d'un pôle Aquimer, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, ainsi que l'implantation et l'extension, voire le développement, d'un centre de valorisation des produits de la mer. Le port de pêche est aussi vital pour le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée qui n'existe pas ailleurs dans la région, autour des métiers de la pêche. Ces métiers se basent souvent sur une faible qualification mais ils sont vitaux pour le développement de la filière.

Deuxième point concernant le port : le commerce et les passagers. L'investissement de la Région se remarque au niveau portuaire. On note aussi le renouveau grâce à la mise en place d'un hub portuaire et au rétablissement d'un transport passagers. Boulogne, c'est aussi un transmanche historique, qui devrait normalement retrouver sa place au sein d'un partenariat et d'une collaboration à travers les différents ports du Nord-Pas-de-Calais.

Le troisième aspect du port de Boulogne est la plaisance. L'accroissement du nombre de places est nécessaire dans le cadre d'un remaniement portuaire. La volonté des élus va d'ailleurs dans ce sens avec l'aménagement et l'extension du nombre d'anneaux pour faire de Boulogne - et au cœur de Boulogne - un port de plaisance. L'ensemble de ces installations constitue une force stratégique au service de la région. C'est la confirmation d'une compétence halieutique et halio-agro-alimentaire* autour d'une plate-forme logistique.

Cette plateforme logistique d'envergure européenne est spécialisée dans les produits ultra-frais, notamment les produits aquatiques. Elle bénéficie d'un positionnement géographique idéal, au carrefour des flux de produits de la mer entre l'Europe du nord et le sud. Des équipements exceptionnels servent à stocker et acheminer rapidement des produits de la mer dans toute l'Europe. Le port bénéficie de la présence de leaders du transport de produits de la mer frais. De plus, il a la capacité de capter des flux de produits pour les transformer et créer de la valeur ajoutée grâce à la

présence de l'ensemble de la filière produits de la mer sur l'agglomération.

En matière de logistique, le Boulonnais ambitionne, pour créer toujours plus de richesses et d'emplois à partir des flux de produits de la mer, d'optimiser son outil par la modernisation du port et de mettre des atouts spécifiques de la logistique boulonnaise au service des nouveaux flux de produits frais. Autre point important pour Boulogne, il s'agit du pôle Aquimer. Ce pôle de compétitivité a été mis en place sur le Boulonnais. Il a une vocation nationale et est à même de fédérer l'ensemble des acteurs, entreprises et établissements de recherche. Il devra donc faire face à une demande croissante en termes de recherche. C'est aussi un soutien aux PME, je le rappelle, puisque la configuration du paysage économique boulonnais est essentiellement basée sur les petites et moyennes entreprises.

Enfin, dernier point, il s'agit de l'aspect touristique. Le Boulonnais présente un certain nombre d'atouts, notamment grâce à des structures comme Nausicaa. Le pays se veut touristique. C'est une porte d'entrée maritime du PNR, parc national régional, et nous revendiquons cette position. Ce sera aussi certainement le port d'une aire marine protégée, qui devrait se mettre en place prochainement. Voilà, monsieur le Président, les éléments que je voulais vous donner.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Comme je l'ai fait pour chacun, je vais donner un chiffre : 7 618 000 euros en 2009, c'est le partenariat de l'ensemble des co-financeurs des projets que vous venez de rappeler. Nous partons en Artois avec Pascal LARDEUR.

M. LARDEUR.- L'Artois est un véritable carrefour logistique du territoire. Il constitue un pôle d'échanges majeur pour la région, doté d'outils structurants : la plateforme multi-modale de Dourges, le futur canal Seine-Nord Europe... L'Artois accueille aussi le pôle d'excellence régional Euralogistic. C'est un territoire dont le tissu industriel s'oriente vers des secteurs nouveaux et porteurs, comme les éco-activités. Il y a encore les industries agro-alimentaires sur l'Arrageois, Il est aussi composée de différents territoires urbains et ruraux qui ont un point commun puisqu'ils ont tous connu des mutations profondes et importantes. C'est notamment le cas de l'ancien lycée minier qui se restructure autour de grands projets que nous pourrions citer, principalement le Louvre-Lens.

Il y a encore une densité artisanale à développer, la création d'activités nouvelles pour les enjeux importants concernant les territoires ruraux. Sur ce point, nous pouvons vous faire part de quelques chiffres. Le nombre de créations d'entreprises est important depuis ces dernières années. En

effet, l'évolution est plus que sensible puisque nous connaissons une progression de plus de 60 %.

Le premier PLDE est celui de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, territoire qui bénéficie d'une bonne desserte de transports, riche d'un tissu économique dense essentiellement composé d'entreprises de taille moyenne. Trois objectifs ont été fixés dans le cadre du PLDE : renforcer l'attractivité économique d'un territoire aujourd'hui en développement en s'appuyant sur les grands projets ; affirmer la compétitivité économique de la Communauté de Lens-Liévin ; et développer la performance des ressources humaines, notamment à travers l'appui de la maison de l'emploi qui souhaite qualifier davantage et apporter une politique de soutien très forte à l'économie sociale et solidaire.

Concernant le pays d'Artois, le territoire connaît une forte dynamique démographique. Au niveau des infrastructures existantes, il souhaite conforter sa spécialisation dans un domaine porteur qui est l'agro-alimentaire, secteur entretenant une forte relation avec l'ensemble du territoire mais aussi avec le Cambrésis. Il cherche également à renforcer son rôle d'échangeur en s'appuyant sur le canal Seine-Nord. Les axes du PLDE consistent à conforter cette vocation d'échangeur sur le pays, renforcer la vocation agro-alimentaire du territoire, faire du secteur de la construction et du bâtiment un point d'appui pour le développement durable, exploiter les opportunités de développement du tourisme, accompagner la création et la transmission d'entreprises sur le territoire, accompagner l'innovation, l'artisanat et le commerce artisanal, enfin encourager la structuration d'une économie sociale et solidaire.

Concernant le pays du Ternois, territoire rural marqué par une très forte densité artisanale et une activité agricole importante, il s'agit aussi de renforcer son attractivité. Cela passe, en matière de développement économique, par la participation à des événements régionaux et nationaux, par le soutien au commerce et à l'artisanat, la création d'un observatoire économique et le développement des filières présentes sur le bois et l'agriculture durable. Les axes du PLDE sont les suivants : renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, favoriser la compétitivité, développer le secteur domestique et enfin, conforter les piliers fondamentaux du territoire, notamment à travers les énergies renouvelables.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je passe la parole à M. HIEL pour l'agglomération de Lens-Liévin.

M. HIEL.- Merci, Monsieur le Président. La Communauté souhaite utiliser et amplifier l'effet grand projet sur le développement économique du territoire. La Communauté est un espace de développement de grands projets structurants, c'est-à-dire que ceux-ci doivent avoir des effets durables sur le territoire. Déjà anciens, deux grands projets connaissent une phase de développement deuxième génération : le pôle d'excellence sportif et la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle, pôle de compétitivité en éco-entreprises et cœur de la filière. Le pôle logistique, plus récent, s'appuie sur l'expertise des acteurs du territoire et sur l'accompagnement de Delta 3. Enfin, le Louvre-Lens constitue à très court terme une opportunité nouvelle avec des activités commerciales, touristiques et autres. Ces projets s'inscrivent dans le champ d'évolution du profil économique territorial et participent à la structuration du territoire de demain. Ainsi, le développement de l'attractivité territoriale passe par un accompagnement de ces grands projets.

D'autre part, trois filières se développent sur notre territoire : la filière des éco-entreprises par le développement de la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle ; la filière sport et bien être, notamment au travers du pôle d'excellence sportif ; la filière logistique, par le développement du pôle Euralogistic. La filière des éco-entreprises vise à favoriser l'implantation d'entreprises innovantes travaillant dans le domaine des énergies renouvelables et de l'éco-conception : recherche, fabrication d'éco-matériaux... La Région se fixe comme but de devenir un territoire de référence en la matière et les territoires de Lens, Liévin et Douai ont été identifiés pour jouer le rôle de têtes de réseau. L'objectif affiché n'est pas de concentrer l'activité des filières stratégiques sur le territoire concerné mais de lui faire jouer un rôle régional d'animation de cette filière. Le développement de la filière éco-entreprises a pour ambition de faire du territoire de Lens-Liévin un acteur dynamique de la stratégie régionale, voire nationale, autour de l'environnement avec l'appui du CD2E et du CERRD. Je pense que Jean-François CARON présentera la filière par la suite donc je n'en dis pas plus.

Deuxième filière : sport et bien être. La Communauté de Lens-Liévin possède sur son territoire des installations sportives de qualité, notamment le stade couvert régional situé à Liévin et récemment rénové. Il y a également le stade Bollaert. Ces équipements représentent de véritables atouts de développement, en particulier sur le plan économique. Notre souhait est d'aller plus loin et de favoriser l'émergence de projets d'envergure en lien avec le sport, les loisirs et le bien être. Comme d'autres agglomérations, il est bien entendu que nous « profiterons » de l'opportunité des

jeux olympiques de Londres pour améliorer les structures sportives qui seraient susceptibles d'accueillir des délégations étrangères dans le cadre de leur entraînement.

La filière logistique. Elle est située sur une zone européenne stratégique : le triangle Paris, Londres, Rotterdam, et bénéficie de la proximité de la plateforme multi-modale Delta 3. La Communauté et ses partenaires ont mis en place une stratégie de protection ciblée pour favoriser et développer la filière logistique au travers de divers axes : formation, promotion, activités, services, recherche et développement. La Communauté souhaite également renforcer la performance des ressources humaines. Elles sont un élément incontournable du développement de l'économie locale et il est nécessaire d'avoir une adéquation entre les compétences des populations et les besoins économiques. Le niveau de qualification atteint sur notre territoire est, dans ce cadre, largement élevé mais les outils de gestion de l'emploi, de la formation et de l'insertion restent à coordonner.

L'agglomération de Lens-Liévin, avec la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, s'est dotée au fur et à mesure des années d'outils pour agir dans ce domaine. Aujourd'hui, ces outils ont été mis en cohérence et agissent dans le même sens. La maison de l'emploi veille à la coordination de l'ensemble des acteurs du territoire, la mission locale porte dans ce cadre un regard particulier sur les jeunes de moins de 25 ans et le Plie prend en charge les populations en difficulté. Ces trois outils agissent ensemble pour développer la performance des ressources humaines. Les objectifs en termes de ressources sur le territoire sont : développer la formation, favoriser l'accès et le retour à l'emploi, mobiliser les ressources humaines autour de grands projets. L'économie sociale et solidaire représente également une part non négligeable de l'économie locale. Cette branche économique doit être consolidée et soutenue. Voilà, monsieur le Président, mesdames et messieurs, quels sont les objectifs de la Communauté de Lens-Liévin dans le cadre du PLDE.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Avant de donner la parole à M. Pierre GEORGET pour le pays d'Artois, je précise par rapport à notre accord et aux objectifs 2009 pour Lens-Liévin que nous sommes à 13 646 000 euros en fonctionnement et 30 850 000 euros en investissement.

M. GEORGET.- Tout en respectant le délai imparti, Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre d'exposer le programme du PLDE souhaité, avec les volontés et les ambitions que nous avons pour ce territoire. Tout à l'heure, on a parlé de partenaires et je dirais aussi d'intelligence territoriale. Non moins de 35 projets ont été déposés dans l'Artois. Pour permettre un travail à la fois

fourni, fouillé et considérable, je précise que chaque intercommunalité a mis à disposition un chargé de mission afin de préparer les dossiers pour favoriser la réflexion des élus, renforcer les attentes du territoire et prioriser nos actions dans le programme du PLDE. Je veux également insister sur les échanges fructueux, les nombreux entretiens avec les services de la Région et leurs interventions. Je peux témoigner de leur écoute, parfois dans la plaidoirie, parfois fortement objective, parfois exigeante car vous le savez, il y a des dossiers auxquels les élus sont très attachés. Enfin, je soulignerai que le programme du PLDE entre le Conseil Régional et le pays d'Artois est une chance, une opportunité, que nous avons voulu saisir. Bien entendu, je vous épargnerai une liste trop exhaustive de ces projets pour n'en garder que les axes majeurs.

Pour le pays d'Artois se posent à nous trois questions. Cela a été évoqué tout à l'heure, on a notamment beaucoup parlé de l'agro-alimentaire et de la route de l'agro-alimentaire. Le territoire qui vous est présenté, je le rappelle, compte 11 intercommunalités dont 10 en milieu rural autour de la communauté urbaine d'Arras. Vous vous doutez bien que l'agriculture est une activité majeure dans l'économie du territoire du pays d'Artois. Cela a été évoqué avec l'arrivée du canal Seine-Nord Europe de la communauté de Marquion. L'agriculture du pays d'Artois est une agriculture régionale, qui va bénéficier de débouchés et de zones d'approvisionnement élargis. Cela a été exprimé lors de la première rencontre locale organisée par la Chambre de commerce et d'industrie. Nous avons, entre autres, évoqué ces débouchés.

Les actions du PLDE du pays d'Artois pour renforcer la vocation agro-alimentaire sont les suivantes. Je ne me permettrai pas de voler la tribune au Président du pays d'Artois qui va intervenir tout à l'heure sur le pôle d'excellence agro-alimentaire. Je voudrais tout de même dire ici toute l'attente et toute la patience... Pour moi-même siégeant en qualité de Conseiller régional au conseil d'administration de, je peux vous assurer que c'est un outil important. Je me fais l'interprète de son Président Jean-Marie RAOULT, pour exprimer toute son impatience.

Je voudrais dire qu'il y avait aussi pour le territoire du pays d'Artois à la fois un espoir et un regret. Vous le savez, beaucoup en ont entendu parler, je veux parler des salariés de STORA ENSO, les Géants de Papier Solidaire, qui avaient un projet de sacs de caisses à base de chanvre. Excellent projet qui a malheureusement été contrarié par les actionnaires de STORA ENSO. Je crains désormais que nous découvriions un jour ce projet dans un autre pays d'Europe...

Je soulignerai encore l'avantage d'être pluriel, entre l'urbain et le rural. Je rappelais tout à l'heure le périmètre du pays d'Artois et sa capacité. Les projets sont facilités par un territoire qui intervient à la fois sur l'urbain et le rural, à travers la charte du pays d'Artois. Cette charte est née avec la volonté et la confiance des territoires, ce qui lui a donné une force particulière. Il y a donc une très bonne interaction entre le rural et l'urbain. Comme je le dis souvent à mes collègues, c'est une chance d'être urbain et rural. Cela renforce l'attractivité du territoire.

Quels sont les atouts du pays ? De grands espaces pour les implantations. C'est un territoire bien desservi par les infrastructures - ce qui a été souvent rappelé - et qui le sera encore mieux avec la nouvelle structure fluviale qui traversera le territoire des communautés de communes de Marquion, le canal Seine-Nord Europe. Il ne s'agit pas simplement de constater un état de satisfaction mais aussi de voir comment tirer parti de ces avantages. Dans le PLDE du pays d'Artois, les actions pour développer le territoire sont le renforcement de la vocation échangeur du territoire et la mise en place de sites de qualité pour les entreprises. Avec, en plus, l'aménagement des zones de ressources, l'accueil de sociétés de logistique sur la communauté de communes Osartis et l'accompagnement du développement des zones de la CIE.

J'insisterai surtout sur le renforcement de la vocation d'échangeur exploitation de l'opportunité des infrastructures à venir. On a évoqué tout à l'heure de canal Seine-Nord Europe. Permettez-moi d'évoquer la plateforme multi-modale de Marquion. J'ai encore en mémoire les propos du Président BONDUELLE lors de la première conférence du SRDE. Il disait en ces termes : le port de Marquion est un port offensif et le port de Corbehem est un port défensif. J'avais eu cette réflexion sympathique : et si nous marquions l'histoire ?

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas que cet égoïsme territorial. Il y a aussi le réaménagement de la zone d'activités multi-modale d'Achiet-le-Grand, le renforcement de la filière agro-alimentaire - nous y reviendrons plus tard - et surtout - c'est ce que nous attendons et qui est souvent évoqué - l'arrivée sur le territoire de la liaison ferroviaire Arras-Cambrai, qui serait un atout formidable pour relier l'urbain et le rural. Il s'agit encore de soutenir le développement et l'innovation de l'artisanat et du commerce artisanal, d'exploiter les opportunités du développement touristique avec l'office touristique d'affaires, grâce au canal Seine-Nord Europe. D'autre part, le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais l'a signalé, il ne faut pas oublier l'énorme friche laissée par la BA 103, dont je rappelle

que les deux tiers se situent sur le Nord-Pas de Calais. Il n'est pas question de dresser des frontières. Ensemble, nous travaillons et nous réfléchissons avec les partenaires concernés et désignés sur un projet de reconversion. Vous le voyez, la complémentarité et la solidarité sont au rendez-vous, pour un développement harmonieux.

Enfin, je terminerai avec la question du développement durable. Je rappelle que, comme tous les territoires, comme tous les pays, nous avons le souci de préserver l'environnement et de développer les nouvelles technologies. La communauté de Communes Osartis est d'ailleurs déjà engagée depuis quelques années dans une démarche durable pour ses zones d'activités. Dans le pays d'Artois, un axe stratégique est avancé : faire du secteur de la construction et du bâtiment un point d'appui pour le développement durable à travers des actions déjà en mouvement. Je peux citer la plateforme des services entreprises, le bâtiment intelligent, l'accompagnement des compétences professionnelles du bâtiment... Beaucoup de territoires du pays d'Artois se sont inscrits dans les priorités du développement et de la construction durable.

Pour conclure, monsieur le Président, nous sommes conscients de la nécessité du partenariat avec le Conseil Régional. Nous sommes conscients de l'enjeu des politiques déterminées par les pays dans le développement de leur territoire. Nous sommes aussi et surtout conscients des enjeux financiers. Dans cette stratégie économique et pour la performance des territoires, c'est la force et l'importance des réseaux qui conditionnent la réussite du PLDE. En un mot, bien s'associer pour réussir ensemble.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Tout cela se traduit d'ailleurs pour 2009 : 743 000 euros en fonctionnement et 44 millions d'euros en investissement pour marquer notre territoire ou, plus exactement, votre territoire. Je donne la parole à Claude BACHELET, pour le pays du Ternois.

M. BACHELET.- Merci, Monsieur le Président. Je vais commencer par rappeler notre spécificité rurale. Le pays du Ternois compte 504 communes pour 38 000 habitants, et cinq EPCI. Une action a été menée depuis 2006 dans le cadre du PLDAIE, qui débouche aujourd'hui sur le PLDE. Les quatre axes stratégiques du PLDE en pays du Ternois vous ont été présentés : renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire ; favoriser sa compétitivité ; développer le secteur domestique ; et conforter les piliers fondamentaux que sont les énergies nouvelles et renouvelables.

Déclinons à présent ces quatre axes en commençant par le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire. À l'heure actuelle, dans le cadre du PLDE, il s'agit de mettre en place un plan de dynamisation du commerce et de l'artisanat local, et de poursuivre sur un secteur aussi rural que le nôtre un plan en faveur de la mobilité. D'autre part, je remercie la Région pour son aide au développement numérique. Nous avons de gros soucis pour l'ADSL, qui seront résolus d'ici à fin 2009. Nous avons travaillé avec la Région sur ce dossier et je tenais à vous remercier car nous serons bien aidés financièrement.

Une autre thématique de développement pour notre territoire : le tourisme. Une étude touristique est en cours pour envisager une réorientation dans le cadre du développement de la promotion, de la communication et de l'organisation touristique. Notre objectif est de mettre en place une politique territoriale de communication autour de tous ces axes.

Deuxième axe : favoriser la compétitivité du territoire. La mise en place d'une veille économique est en cours. Nous travaillons sur l'observatoire socio-économique du pays du Ternois. Car si nous formons un bassin de vie avec l'Artois, le territoire du Ternois a ses spécificités. Nous voulons affiner nos cinq EPCI, donc installer cet observatoire socio-économique. Nous voulons aussi anticiper les mutations économiques et les besoins des entreprises. Pour cela, nous mettons en place des outils pour une politique économique efficiente. Une cartographie des zones d'activité économique sur les cinq EPCI a été réalisée. De plus, nous avons créé une base de données foncière et immobilière pour répondre aux entreprises qui seraient intéressées pour venir sur notre territoire.

Il s'agit encore d'apporter un appui technique aux intercommunalités dans leurs politiques de développement économique. D'encourager et de proposer des initiatives visant à optimiser la gestion des ressources humaines et des compétences au sein de nos établissements. Nous avons un fort partenariat avec tous les consulaires de notre territoire. Nous voulons aussi favoriser le développement des entreprises, du commerce et de l'artisanat - j'y reviendrai après - et développer des synergies entre les entreprises. En effet, nous avons beaucoup de petites entreprises sur notre territoire. En tout, 1 000 entreprises artisanales et commerciales. Sur un petit territoire comme le nôtre, le tissu artisanal est très important pour nos communes.

Développer le secteur domestique. Cela consiste à mettre en place une stratégie pour l'économie sociale et solidaire. C'est un des axes que nous traitons déjà sur le territoire et qui a

rejoint le PLDE. Par ailleurs, nous voulons sensibiliser les élus et les accompagner par rapport aux achats publics locaux, sur les clauses de l'insertion dans les marchés publics. C'est un accompagnement.

Ensuite, nous voulons dynamiser et renforcer l'initiative cambrésienne, notamment grâce à la création d'une pépinière qui sera - c'est une coïncidence - inaugurée cet après midi sur Frévent. La Semaine de l'initiative s'est transformée en « 15 jours pour entreprendre » sur le pays du Ternois. L'événement s'est terminé la semaine dernière. Notre objectif est de sensibiliser les scolaires qui seront demain créateurs d'entreprises. Nous souhaitons également conforter les piliers fondamentaux du territoire et les énergies nouvelles et renouvelables. Comme je vous l'ai dit, nous sommes un secteur très rural : nos 504 communes comptent 567 exploitations agricoles. Le territoire est à 70 % à vocation agricole. Aujourd'hui, une étude est menée en lien avec le GreCAT pour définir les stratégies agricoles dans le domaine du développement durable. D'autre part, pour soutenir la filière bois, nous avons un partenariat avec les Sept Vallées, qui ont déjà présenté leur PLDE si je me souviens bien. Notre partenariat est fort dans la mesure où notre territoire est limitrophe avec les Sept Vallées.

J'aimerais revenir sur les démarches PAD et PACTE mises en place sur notre territoire. Cette année, nous avons transformé l'événement en « 15 jours pour entreprendre ». Notre volonté d'innovation dans la forme que prend cette action vient du fait que nous essayons d'adapter autant que possible nos politiques au caractère rural du territoire. En effet, notre rivalité n'est pas un frein pour notre dynamisme. Certes, toutes les actions ne sont pas transposables sur notre territoire mais nous avons aussi la capacité de nous adapter et de monter des projets tels que « 15 jours pour entreprendre ». Le pays va capitaliser l'effet de l'événement en termes de création d'activité.

Notre préoccupation majeure sur le territoire est le maintien du tissu commercial et artisanal, ce qui passe par un effort accentué sur la reprise et la transmission. Nous ne voulons pas que notre territoire perde ce tissu dynamique et c'est pour cette raison que notre équipe de techniciens ainsi que nos partenaires travaillent en ce sens. Nous mettons en place des actions concrètes dans le but de sensibiliser nos chefs d'entreprises artisanales, commerciales et agricoles à préparer le passage de témoin. Ils doivent songer à transmettre leur entreprise à de jeunes repreneurs qui sauront faire fructifier l'affaire. Il faut savoir que dans le secteur agricole, 42 % des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans. Dans le domaine de l'artisanat et du commerce, pas loin de 40 % des chefs d'entreprise ont

plus de 50 ans aussi. C'est un gros souci sur notre territoire. Beaucoup ne se sont pas inquiétés de l'approche de la retraite et du passage de témoin.

Les objectifs du pays en matière d'économie sociale et solidaire. Nous avons mis en place depuis 2005 le premier programme annuel du pays du terroir. Nous avons affiché la volonté de développer l'économie sociale et solidaire. Volonté qui s'est concrétisée en 2007 avec l'élaboration d'une stratégie de développement, incarnée par la signature PLDESS et la mise à disposition d'un agent à temps plein pour animer ce dispositif. Preuve que le pays du Ternois croit depuis longtemps aux perspectives de développement de ce type d'économie !

Actuellement, l'économie sociale et solidaire constitue l'essence de nombreuses actions inscrites dans la version 2009 de notre PLDE. Ainsi, le pays s'est doté d'une stratégie économique globale s'appuyant sur les valeurs de l'ESS. Néanmoins, dans le but de donner un second souffle à cette stratégie, le pays s'est engagé à élaborer un service dédié à cette thématique dans le cadre du programme 2010. L'objectif de notre territoire est bien d'adapter une fois de plus les valeurs de l'ESS à notre ruralité afin d'établir des actions concrètes et applicables selon les spécificités de nos acteurs et de notre territoire.

Enfin, le pays a engagé une étude, dans le cadre du positionnement touristique territorial, sur la recherche de notre identité et l'identité rurale du Ternois. Désormais, notre développement doit s'appuyer sur des bases consolidées par une identité commune et celle-ci à émergé durant cette étude. En termes d'aide au développement d'entreprises, nous mettons aussi régulièrement en place des partenariats financiers avec les chambres consulaires afin de consolider le tissu économique existant. Par exemple nous proposons un abondement financier sur les dispositifs « Chiffre d'affaires plus » et « Ressources humaines plus », avec la Chambre de métiers. Nous menons encore une démarche qualité commerce avec la CCI en ligne.

Une action phare et indispensable pour notre territoire sera la mise en place d'un Fisac, afin d'accompagner individuellement les commerçants et les artisans pour renforcer l'animation et la promotion du commerce et de l'artisanat, ainsi que pour favoriser l'accès aux structures commerciales et artisanales. En outre, nous avons la chance de disposer d'un outil structurant nouvellement créé. C'est la pépinière d'entreprises qui sera inaugurée cet après-midi. Enfin, en lien avec la CCI Grand Lille, un projet de cellule d'animation économique est en cours d'élaboration afin

de fournir des réponses claires et rapides à de potentiels investisseurs sur notre territoire. Toutes ces démarches ont pour but de vanter nos atouts et d'élaborer des plans d'action nous permettant de rendre attractif le pays du Ternois aux yeux des investisseurs.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. En termes de chiffre, cela représente 945 000 euros en fonctionnement et 1 224 000 euros en investissement. Il est important de voir cette prise de pouvoir tranquille des territoires sur l'économie régionale, car il s'agit bien de cela. C'est ce que nous avons voulu. Nous ne formerons une grande région que si tous les territoires sont mobilisés. L'expression de chacun est très importante, même s'il faut un peu de temps pour que tout se mette en place. Merci beaucoup à vous. Nous terminerons par Hainaut-Cambrésis et je donne la parole à Pascal LARDEUR.

M. LARDEUR.- Nous avons trois plans locaux de développement économique pour Hainaut-Cambrésis. Ce territoire se caractérise par des secteurs industriels lourds comme l'automobile, l'agro-alimentaire, le textile... Ces secteurs constituent des viviers aussi puissants que l'économie locale mais ils nécessitent aussi un engagement majeur sur le capital humain. Nous avons fait le choix d'une diversification à travers le commerce, l'artisanat et le développement du tourisme.

Concernant la communauté d'agglomération du Douaisis, territoire historiquement à forte vocation industrielle, le souhait majeur d'une diversification d'activités apparaît. Le choix d'un engagement sur le pôle d'excellence éco-activités et un grand projet d'aménagement d'éco-constructions ont vu le jour. La communauté de communes au cœur de ce territoire marqué par un grand affaiblissement a fait le choix de diversifier son économie industrielle avec un renforcement, au niveau de l'économie locale, de l'artisanat et du commerce. À cela s'ajoutent un investissement très fort dans le capital humain, le développement d'une économie sociale et solidaire, un engagement marqué dans tout ce qui concerne la ressource humaine, la formation des personnes.

Développer la compétitivité du Cambrésis, c'est aussi parler du pôle d'excellence agro-alimentaire ainsi que du rôle important du textile dans les mutations et la création d'entreprises, le développement du territoire mais aussi la recherche de cohésion. Le canal Seine-Nord Europe et la zone de Niergnies, évoqués tout à l'heure, démontrent cette ambition politique.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Christian POIRET, président

de la communauté d'agglomération du Douaisis.

M. POIRET.- Merci. Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Ces plans locaux de développement économique sont très importants pour les territoires parce que ces derniers s'approprient véritablement leur stratégie. Je me félicite de cette initiative, monsieur le Président, et je souhaite vous remercier. En partenariat avec la Région, nous avons réalisé un travail sur le terrain de qualité, qui nous permettra de définir une ligne de conduite pour les années à venir.

La situation économique du Douaisis l'oblige à avoir une stratégie. Nous avons sur le territoire 32 % d'emplois industriels alors qu'à l'échelle régionale et nationale, ce chiffre est de l'ordre de 20 %. Nous sommes donc obligés de passer par la diversification économique. Cela est vital pour le territoire. De grandes lignes ont été déterminées sur ce point. La première, c'est le tertiaire. Nous n'avons pas assez de tertiaire sur notre territoire. Nous avons des parcs d'activité. Je vous rappelle que le Douaisis en accueille 21, classés PALME pour la majorité tandis que cinq sont certifiés ISO14 001. Ces 21 parcs d'activité comptent trois zones franches. L'une d'entre elles, près de la gare de Douai, va vraiment accueillir un espace tertiaire car ce secteur doit avoir toute sa place sur notre territoire.

Autre stratégie de diversification : la logistique. Cela passe entre autres par le parc d'activité de Lauwin-Planque, qui comprend aujourd'hui 140 000 m² construits et 200 000 m² en construction. Les permis de construire ont été déposés. Ce sont des emplois supplémentaires. Je vous rappelle que Kiabi est arrivé sur le territoire avec 550 emplois et 150 intérimaires. L'éco-construction est aussi importante pour notre territoire. Nous avons cette filière et nous devons la développer. J'aurai l'occasion d'y revenir par rapport à Douaisis Technopole Environnement. Nous avons également l'aide à la personne. Cela donne des pistes de travail sur lesquelles nous devons nous diversifier compte tenu de la proportion d'emplois industriels. Pour la recherche et le développement, nous aurons besoin de matière grise dans le Douaisis. La communauté d'agglomération soutiendra financièrement toutes les entreprises du territoire qui souhaitent se lancer dans la recherche et le développement.

Ce territoire est également urbain et rural à la fois. Le sud et le nord sont ruraux, avec le canton d'Arleux où nous avons mis en place des aides aux très petites entreprises. Nous allons donc revitaliser ce milieu rural mais les moyens mis en œuvre ne lui sont pas uniquement destinés. Nous

avons souhaité intégrer cette aide dans le cadre de la politique de la ville. Nous devons revitaliser des quartiers en ZUS. Nous les revitaliserons avec des emplois pour les habitants ainsi qu'en créant des entreprises, même si elles sont petites. Je vous ai parlé des zones franches. Nous en avons trois et nous devons les développer.

Bien sûr, l'éco-quartier du Raquet est notre grand projet. C'est un projet phare, qui recensera de 4 000 à 4 700 logements pour 12 000 habitants. Nous allons véritablement créer une ville. Aujourd'hui, ce n'est plus un projet mais une réalité. À l'échelle de la région et à l'échelle nationale, ce pôle d'éco-activités est vraiment stratégique. Cela représente 160 hectares de surface. La maîtrise d'œuvre est avancée et les travaux vont débuter en 2010. C'est pour cela que je disais que nous ne sommes plus au stade du projet mais de la réalisation.

C'est le projet phare de la communauté d'agglomération à deux titres. Premièrement, nous avons besoin de logements, comme nombre de territoires dans le Nord-Pas-de-Calais. Nous voulons également accorder toute sa place à l'écologie et donner du travail aux entreprises. Nous réaliserons donc 4 000 à 4 700 logements, avec les voiries, les parcs urbains et les aménagements qui s'imposent en gardant le secteur maraîcher situé dans cette zone. La communauté d'agglomération a un projet global d'emploi. Elle investira chaque année trois millions d'euros minimum sur ce dossier. Nous allons également construire sur ce territoire une maison de projets.

Un point important me tient véritablement à cœur : c'est le centre de formation des apprentis. Le Président PERCHERON, en accord avec l'État et avec Alain GRISET, nous a accordé d'en avoir un sur notre arrondissement. Jusqu'à présent, nous n'en avons aucun. Ce centre d'apprentis sera construit dans les années qui viennent. Le terrain sera mis à disposition par la communauté d'agglomération du Douaisis et la première des formations portera sur les éco-constructions. Notre démarche est véritablement de former pour bâtir sur le territoire. À cela s'ajoute l'insertion, qui est un point important. La clause d'insertion sur un projet tel que le Raquet existera également.

Voilà ce que je voulais vous dire sur notre stratégie. Les deux grands points à retenir sont les suivants : la diversification économique et les éco-quartiers, ainsi que l'écologie dans toute sa classe. Pour terminer, je voudrais vous dire, monsieur le Président, que c'est avec vous, avec la Région et avec Patrick KANNER, du département du Nord, que nous réaliserons notre challenge pour les personnes de notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup pour votre intervention. Quelques chiffres, toujours : près de 18 millions d'euros en fonctionnement et 4 300 000 euros en investissement. Je donne ces chiffres car les 10 plans qui nous sont exposés représentent 174 millions d'euros. C'est cela, une Région qui se prend en main, qui trace son avenir et ses perspectives. Je donne la parole à Alain BRUNEEL, Vice-président de la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent.

M. BRUNEEL.- Merci, Monsieur le Président. Vous m'avez invité à être bref, je vais donc tenter de l'être. Le PLDE est important sur chaque territoire car il permet d'établir un état des lieux de ce qui a déjà été fait en termes d'activités économiques, de finaliser ses objectifs et d'essayer de trouver d'autres formules pour accueillir des emplois. Notre communauté de communes compte 21 communes pour 72 000 habitants. Nous sommes situés dans un bassin minier dont la reconversion économique est encore à faire. L'activité automobile est dominante et nous subissons les conséquences de la crise économique avec une hausse du nombre de demandeurs d'emploi : 13 % sur le territoire.

Les atouts. Nous voulons diversifier notre économie locale en faisant un effort particulier sur le développement de l'artisanat et du commerce, sur l'économie sociale et solidaire aussi puisque notre territoire a expérimenté cette activité et l'a mise en œuvre. Nous souhaitons également accroître notre action spécifique en faveur de la montée en qualification des demandeurs d'emploi et des salariés, afin de répondre aux efforts d'emplois non pourvus et à l'épanouissement individuel, dans l'objectif d'assurer une meilleure sécurisation des parcours professionnels. Nous avons plusieurs atouts : une population jeune et un territoire qui bénéficie d'un positionnement géo-stratégique grâce à de nombreuses voies de communication. Il s'agit aujourd'hui d'impulser une réelle dynamique de partenariat avec l'ensemble des acteurs pour rendre toujours plus attractif notre territoire, avec un secteur foncier important et compétitif, tout en préservant une qualité environnementale. Cela implique évidemment de diversifier les activités.

Le PLDE est structuré par territoire mais l'emploi n'a pas de frontières. Chacun met en place son plan local de développement économique en se disant que cela va bénéficier aux demandeurs d'emplois de son territoire. Ce n'est pas le cas puisque, je vous le disais à l'instant, l'emploi n'a pas de frontières. Il me paraît néanmoins important de souligner que le PLDE de chaque territoire est un puzzle qui peut - orchestré par le Schéma régional de développement économique - permettre de

développer des emplois. Je pense que c'est ce qui est important. La réalité du territoire nous permet de créer des activités selon nos possibilités. Sur les territoires de Cœur d'Ostrevent, nous n'aurons jamais la possibilité d'installer de grandes entreprises industrielles accueillant 5 000 ou 6 000 employés. Notre vocation reste d'accueillir des petites et moyennes entreprises.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je rappelle que cela représente 223 000 euros en fonctionnement. Je donne à présent la parole à M. TRANOY, représentant du pays du Cambrésis.

M. TRANOY.- Monsieur le Vice-président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs. Je voudrais tout d'abord excuser M. François-Xavier VILLAIN, Président du syndicat mixte du pays de Cambrésis, qui a été empêché aujourd'hui. Il convient de considérer que la fusion du pays du Cambrésis et du syndicat mixte du Scot du Cambrésis au 1^{er} mai 2009 donne une efficience plus importante, permet d'organiser une meilleure gouvernance du pays et d'avoir une gouvernance accrue de nos différentes politiques. Ce PLDE est pour nous l'occasion d'exprimer de manière plus forte nos priorités économiques. Notre territoire se prépare à l'arrivée du canal Seine-Nord de différentes façons. À titre d'exemple, la maison de l'emploi qui rassemble les 10 communautés du pays met en place une cellule d'anticipation des besoins et des profils pour répondre aux nécessités futures de main-d'œuvre, à la veille des travaux du canal Seine-Nord et de l'instauration de la plateforme multi-modale.

Le territoire participe activement aux travaux de l'association Seine Nord. Par exemple, la ville de Cambrai a accueilli un séminaire important au mois de novembre, réunissant une centaine de personnes sur le thème des plateformes multi-modales. D'autre part, je dois attirer votre attention, monsieur le Vice-président, sur un thème tout à fait fondamental aux yeux des acteurs du territoire. Il s'agit bien entendu - et j'irai là dans le même sens que M. GEORGET - du barreau ferroviaire Cambrai-Marquion-Arras, qui nous semble consubstantiellement lié au canal Seine-Nord et qui présente pour le Cambrésis l'avantage d'un désenclavement ferroviaire. C'est donc un sujet tout à fait fondamental pour nous.

Notre territoire participe également aux dynamiques régionales dans le domaine du textile et de l'agro-alimentaire. Par exemple, le territoire a la volonté de soutenir la mise en place de réseaux et l'innovation dans le secteur du textile qui a été durement touché. La CCI et l'Union des professionnels du textile et de la broderie ont mis en place, avec l'aide des collectivités, un réseau

d'entreprises appelé Cambrésis Textile. Ce réseau a bien sûr pour objectif de mutualiser des moyens, de mettre en place des synergies entre les entreprises, de conforter et de développer les compétences dans les PME et d'obtenir un effet de levier financier. Autant de démarches qui s'inscrivent dans le cadre de la dynamique régionale du pôle de compétitivité Uptex.

Concernant le pôle régional d'excellence agro-alimentaire, co-animé par la communauté d'agglomération de Cambrai et la communauté urbaine d'Arras, je n'en dirai pas grand-chose puisqu'il en sera question plus en détail par la suite. Je rappelle simplement que cette association loi 1901 en phase finale de constitution rassemble des acteurs de la région : entreprises, établissements de formation et de recherche, collectivités. C'est un espace de synergie, de dynamique, de mise en cohérence. Si les deux territoires se sont mis au service de cette dynamique régionale pour la co-animer, c'est qu'ils ont des atouts et contribuent déjà au développement de la filière agro-alimentaire.

Je prendrai pour le Cambrésis l'exemple du développement du pôle de formation agro-alimentaire, dossier dont je suis en charge à la communauté d'agglomération pour ce qui est de l'enseignement supérieur. La communauté de Cambrai soutient activement l'université de Valenciennes et du Cambrésis, qui a établi depuis plusieurs années son pôle de formation agro-alimentaire sur Cambrai. Ainsi, la ville accueille par exemple un master Maîtrise de la qualité et des risques, un DUT Techniques de commercialisation agro-alimentaires et un projet de licence professionnelle en génie des procédés agro-alimentaires. Nous allons soutenir la mise en place d'un pôle technologique agro-alimentaire, tant pour les travaux pratiques des étudiants du centre universitaire et de ses formations actuelles ou à venir, que pour le lycée agricole voisin où l'éclosion d'un BTS en alternance est vue d'un bon œil par l'université, compte tenu de sa complémentarité.

Enfin, devant un taux de chômage significatif sur notre territoire, nous voulons développer la création d'entreprises. L'ouverture cette année d'une ruche et d'une couveuse d'entreprises sont des atouts nouveaux et importants, qui complètent les services offerts par la CCI. Cela favorise une politique d'aide à la construction et, surtout, à la réussite des projets de création d'entreprises. Par ailleurs, le territoire fait un effort important dans le domaine des prêts d'honneur. La CCI et les unions professionnelles ont constitué la plateforme Cambrésis Initiative avec l'aide des collectivités. En 2008, la proportion du total régional des prêts d'honneurs attribués dans le Cambrésis a représenté le double du poids démographique du Cambrésis dans la région. Ce qui indique l'effort consenti,

effort que les collectivités souhaitent encore accroître.

Le potentiel touristique du pays du Cambrésis est une réalité. Cambrai est une ville d'art et d'histoire, avec le musée Matisse, le musée de la dentelle et de la broderie, l'abbaye de Vaucelles... Le rassemblement de tous les acteurs touristiques du territoire dans un office du tourisme du Cambrésis est un nouvel instrument qui va nous permettre d'aller de l'avant. De plus, ce secteur est potentiellement un gisement de création d'entreprises et d'emplois. Enfin, la structure CDE, Cambrésis Développement Economique, rassemble aussi toutes nos communautés et assure la promotion du territoire pour un développement exogène. Notre territoire est bien desservi par les autoroutes A2, Actipôle, Iwuy*, A26, et peut accueillir des enseignes importantes tant dans la production que dans la logistique. Ce territoire veut donc contribuer au rayonnement de la région.

Pour conclure, j'insisterai sur le site de Niergnies, où l'ensemble du territoire souhaite mener un projet structurant et innovant. C'est une opportunité avec ses 200 hectares disponibles. Ce site est tout à fait central dans le Cambrésis, à la fois connecté à l'A2 grâce au contournement au sud de Cambrai et à l'axe central du territoire, la D643 orientée est-ouest, qui relie Cambrai, Le Cateau et Caudry, nos trois principales villes. Ce projet est donc fondamental. Voilà les traits forts des principaux éléments du PLDE.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous terminerons cette longue série de 10 PLDE. Ce n'est pas rien, c'est notre organisation qui se poursuit. C'est pour cette raison que nous avons pris du temps pour certains d'entre eux. Je répète que nous avons une vraie volonté d'organiser une gouvernance territoriale responsable. Que les choses soient claires : la Région abandonne une part de sa souveraineté économique vers les territoires pour faire avec les territoires. Cela suppose que les territoires pilotent et que l'organisation qu'ils choisissent soit à la hauteur des enjeux de notre région.

Ainsi, les territoires seront co-auteurs de la politique économique de l'ensemble d'une région. Il faut en mesurer l'importance. Tout cela suppose aussi de l'apprentissage, une montée en puissance progressive du rôle des uns et des autres, ainsi que la volonté - c'est bien la mienne - d'un dialogue collectif, d'un travail commun et synergique. On peut soulever des montagnes quand on est tous ensemble. En revanche, les parallèles ne se rejoignent jamais. Tout cela est très important. Nous aurons un débat final mais nous ne rattraperons pas le retard initial. Ce n'est pas très grave, nous arriverons malgré tout au déjeuner à 13 heures. Je passe la parole à Ginette VERBRUGGHE sur la

convention économie sociale et solidaire.

Mme VERBRUGGHE.- Merci, Monsieur le Président. Si vous permettez, nous allons commencer par projeter un petit film de six minutes - à condition que la technologie le veuille bien - pour introduire le sujet.

Diffusion du film.

Mme VERBRUGGHE.- Voilà un cadre clairement posé. Nous parlons d'un secteur vivant, innovant, créateur d'activité et d'emplois. Notre volonté est de soutenir de manière significative ce domaine d'activité, surtout les porteurs de projets qui, quel que soit le statut de leur structure, sont des entrepreneurs au sens premier du terme. Ils développent des activités dans le respect des valeurs spécifiques de l'économie sociale et solidaire : la gestion démocratique et désintéressée, la primauté du projet, l'égalité des membres, la libre adhésion, la solidarité et la responsabilité sociale.

Cette volonté, nous l'avons exprimée conjointement il y a exactement un an, jour pour jour, à travers l'avis qui a été rendu devant cette même assemblée. Il s'agit aujourd'hui de rendre compte de l'avancement de nos travaux et, plus particulièrement, de la déclinaison opérationnelle de ces dispositions. C'est l'objet même de la convention cadre dont le texte de travail se trouve dans votre dossier. Le but est d'établir collectivement - c'est-à-dire la Région, le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, la Caisse des dépôts et consignations et l'État - une stratégie partagée, visible et connue, notamment des porteurs de projet. En effet, ces derniers ont besoin de savoir quel type de soutien ils peuvent attendre de la part des pouvoirs publics.

Trois principes d'actions sont présentés : mobiliser les outils de développement, susciter et accompagner la dynamique de développement et diffuser les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire. Les axes de travail figurent dans le projet de convention, page 61. Je n'en dirai donc pas plus. On y retrouve le soutien au réseau d'acteurs qu'est le Press, qu'on a vu intervenir dans notre film ; l'appui à l'innovation ; le soutien aux stratégies de développement local ainsi que les mesures et les outils destinés à accompagner la création et le développement de l'économie sociale et solidaire. Les outils sont nombreux, diversifiés, adaptés et permettent de mobiliser des financements

provenant de l'une ou l'autre des institutions représentées ici autour de la table. Ce tour de table est bien essentiel dans la démarche qui caractérise notre convention cadre

En effet, au-delà des axes de travail sur lesquels nous sommes d'accord, la convention propose un mode de gouvernance qui s'articule autour d'une conférence des financeurs, d'un comité stratégique plus opérationnel chargé de coordonner et de suivre les programmes décidés, le tout étant bien entendu rythmé par des présentations régulières du bilan et des perspectives devant la conférence permanente du SRDE. Un mot, enfin, sur les financements. Un tableau complet est annexé à la convention. Il est projeté actuellement devant vous, ce qui permet à chacun de noter l'ampleur des moyens mis en œuvre : un peu plus de huit millions d'euros au total.

Je souhaite, monsieur le Président, donner la parole à chaque représentant autour de cette table pour qu'ils nous exposent en quelques mots leur motivation dans leur contribution à cette démarche. Si vous le permettez, je reprendrai ensuite la parole pendant quelques minutes pour donner des informations importantes sur les dispositions mises en place par la région depuis le vote de l'avis. Pour l'État, M. STUSSI.

M. STUSSI.- Merci, Madame la Vice-présidente. L'État est à l'évidence un partenaire fort de l'économie sociale et solidaire. Pourquoi ? Parce que l'économie sociale et solidaire représente d'abord un gisement d'emplois. Des emplois non délocalisables et j'ajouterai - c'est peut-être le plus important - des emplois adaptés, du moins certains d'entre eux, à des personnes qui ne pourraient pas trouver de travail dans le secteur économique classique. Je crois que c'est un aspect tout à fait important.

L'économie sociale et solidaire a aussi sa valeur propre car elle interroge les finalités même de l'action économique publique et, plus généralement, de l'économie. J'ai pris connaissance d'un petit fascicule sur les finalités de l'intervention publique en économie et je crois qu'il y a des correspondances à trouver entre ces réflexions et le développement de l'économie sociale et solidaire. Concrètement, comment l'État intervient-il ? Au travers, d'une part, d'un appui aux têtes de réseaux citées dans le film - que ce soit la Cress ou le Press. D'autre part, il intervient à travers la mobilisation des dispositifs existants - dont les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) pilotés par la Caisse des dépôts - les micro-projets associatifs et un appui aux outils financiers, que ce soit les Cigales ou le Fides, pour proposer aux porteurs de projets une réponse appropriée.

Je soulignerai également le poids que représente le financement par l'État des structures d'insertion par l'activité économique, qui sont un des points importants de l'économie sociale et solidaire. Pour ne citer qu'un seul chiffre, l'enveloppe annuelle d'aide aux structures d'insertion par l'activité économique dans le Nord-Pas-de-Calais est supérieure à 14 millions d'euros par an. Cette somme est versée par l'État, avec le soutien du fonds social européen.

Pour terminer, je soulignerai également que le plan de relance n'a pas oublié le secteur de l'économie sociale et solidaire, en particulier l'insertion par l'activité économique puisque nous avons obtenu cette année des moyens supplémentaires : 205 aides aux postes pour les entreprises d'insertion et les entreprises temporaires d'insertion, soit 13,5 % de l'enveloppe nationale. À cela s'ajoutent 1 301 aides au recrutement pour les ateliers d'insertion et les ateliers chantier d'insertion, soit une part nettement supérieure à la démographie de la région puisqu'elle est de 13 %. Voilà en quelques mots ce que je pouvais dire.

Mme VERBRUGGHE.- Merci, M. STUSSI. Pour la Caisse des dépôts et de consignation, M. DESJARDINS.

M. DESJARDINS.- Merci beaucoup. Je voudrais rappeler que la Caisse des dépôts est un opérateur historique de l'économie sociale et solidaire. En effet, nous avons contribué à créer beaucoup des réseaux qui participent à cette action et un certain nombre de personnes les représentent d'ailleurs aujourd'hui. Cette action de la région Nord-Pas-de-Calais est particulièrement exemplaire sous la présidence et la direction de Ginette VERBRUGGHE, dont chacun connaît le rôle en matière de développement de l'économie sociale et solidaire. Toute une série d'acteurs interviennent également. Je voudrais citer Patrick KANNER pour le Conseil Général du Nord. Je voudrais préciser aussi que nous allons signer avec le Conseil Général du Pas-de-Calais une convention le 29 juin.

De plus, tout à l'heure, nous avons vu que les territoires s'étaient approprié l'économie sociale et solidaire et je trouve que c'est un élément de progression tout à fait considérable. Il y a aussi l'innovation, par exemple en matière de mécénat par l'insertion économique. Cela a été créé ici et nous avons donc des éléments d'innovation qui résultent d'une notre action. Cette action au niveau social et solidaire est un des axes de la Caisse des dépôts, un axe de son Schéma stratégique de développement des entreprises. Cela rejoint également ce qui a été dit tout à l'heure par le représentant de Dunkerque sur le développement de l'entrepreneuriat.

Je voudrais en profiter pour enchaîner sur un deuxième sujet, que je souhaitais aborder tout à l'heure mais qui a été peu développé faute de temps. Il s'agit de tout ce qui concerne les outils financiers et la mise en place de plateformes régionales, d'outils d'investissement. Nous sommes toujours dans le cadre de l'entrepreneuriat. Pourquoi voulons-nous mettre cela en place au niveau de la Caisse des dépôts, d'Oséo et de la Banque de France ? Parce que nous constatons qu'il est nécessaire de renforcer le capital des entreprises. Ce n'est pas nouveau, cela a déjà été fait avec Finorpa en 2005, avec Inovam, avec Croissance, mais le sujet a pris une plus grande ampleur avec la crise. On s'aperçoit que derrière les difficultés de bas de bilans soulignées par Pascal LARDEUR, qui a précisé que 65 entreprises avaient été traitées par la cellule de crise, il y a besoin de renforcer les fondements des entreprises. En voulant faire cela, on se heurte à une difficulté. Nous avons pu constater, avec le Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie, que les entrepreneurs ne sont *a priori* pas favorables. Ils sont très réservés quant à l'ouverture du capital de l'entreprise et aux conséquences financières que cela peut avoir. Il s'agit donc de les motiver.

Nous avons déjà été amenés à traiter une série de cas dans le cadre de la préfiguration de cette plateforme avec Oséo - qui est une chaîne immobilière - la Banque de France, le Conseil Régional, l'État et la Chambre de commerce et d'industrie. Nous avons en fait trois objectifs. Le premier, c'est de promouvoir le capital investissement dans la Région Nord-Pas-de-Calais avec une meilleure connaissance des outils de la part des entreprises et une utilisation réelle de ces outils. D'autre part, observer ce qui se passe car, comme l'économie sociale et solidaire, c'est un monde extrêmement complexe, avec énormément d'acteurs. Les chefs d'entreprise ont bien du mal à s'y retrouver, ils ont besoin d'aide.

Enfin, orienter et accompagner les entreprises selon un principe de solidarité. Certes, bien des fonds entrent directement en relation avec les entreprises et réciproquement mais il y a aussi des entreprises perdues, « orphelines » pour reprendre le terme utilisé par monsieur le Préfet tout à l'heure. Il faut les guider dans ce maquis, si je puis dire, et leur permettre de trouver des solutions alternatives à ce qui a été présenté uniquement sous forme de prêt.

En conclusion, nous souhaitons placer cette action dans le cadre du SRDE car c'est un élément essentiel de sa viabilité. Le SRDE a fait ses preuves. Nous souhaitons aussi que le fonctionnement s'appuie sur les outils du capital qui existent dans la région. C'est pour cette raison

que la Banque de France organise une réunion le 2 juillet, afin de présenter la plateforme à l'ensemble des acteurs et financiers. Enfin, nous souhaitons nous faire connaître auprès des chefs d'entreprise, à la fois à travers le salon Créer et à travers le tour de France Appui PME organisé par l'ensemble des parties prenantes avec le soutien, bien sûr, de la CCI. Ce tour de France s'achèvera le 25 septembre à Lille, après plusieurs étapes dans toutes les régions françaises. Voilà sur ces deux sujets, dont le fil directeur est le développement économique dans les entreprises et l'entrepreneuriat. La Caisse des dépôts souhaite être aux côtés de la Région et des collectivités.

Mme VERBRUGGHE.- Merci. Pour le département du Pas-de-Calais, M. CORBISEZ.

M. CORBISEZ.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, dans une logique de proximité, l'économie sociale et solidaire est bien au service de l'humain. Cette politique traduit une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, tant les services que les biens. L'économie sociale et solidaire est née de la synthèse de deux courants. Le premier est l'économie sociale issue des mouvements ouvriers du XIX^e siècle. Nous en avons vu dans le bassin minier pendant très longtemps. Les coopératives, les mutuelles et les associations, comme l'économie solidaire, correspondent à une réaction de la société civile mais aussi des élus face à la montée de l'exclusion sociale et à l'émergence de nouveaux besoins.

L'économie sociale et solidaire, c'est avant tout l'alliance de quatre réseaux. Tout d'abord, les associations produisant des biens et des services de proximité pour les personnes, répondant ainsi à de multiples besoins en matière de santé, social, éducation, culture, sport et loisirs. Deuxièmement, des coopératives présentes dans de nombreux secteurs d'activité : banques, assurances, mutuelles mais aussi, comme l'a rappelée M. STUSSI, des structures d'insertion par l'activité économique, comme les associations et les chantiers d'insertion. Associations intermédiaires, entreprises d'insertion dont le but premier est de faciliter et d'encourager l'employabilité et le retour à l'emploi des personnes exclues.

Les nombreux projets et activités issus de cette économie sont tous producteurs de richesses. Premièrement, création d'emplois non délocalisables. Deuxièmement, création de bien collectifs de proximité et réponse aux nouveaux besoins. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire, nombreux dans le Pas-de-Calais, ont joué et jouent encore un rôle « dépliant » dans le champ de l'économie en initiant des démarches économiques expérimentales. Ils se sont mobilisés pour apporter des réponses

adaptées à l'insertion du public le plus éloigné de l'emploi ; ils ont été et sont encore moteurs dans un secteur émergent à fort potentiel d'emplois comme les services à la personne. Ces initiatives solidaires, dont l'efficacité est aujourd'hui reconnue, doivent plus que jamais être confortées et développées en occupant de nouvelles activités liées au développement durable. Les représentants des territoires l'ont rappelé : recyclerie, agriculture biologique, tourisme solidaire et commerce équitable.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le Président, que le département de Pas-de-Calais soutient tout naturellement cette démarche. Comme d'autres partenaires, notre département et le Conseil Général partagent les axes et les objectifs du programme régional de développement de l'ESS qui vous est présenté aujourd'hui. Outre son soutien financier aux deux têtes de réseaux régionales que sont la Cress et le PRES, aux dispositifs d'accompagnement et d'appui au comité social, par exemple INSERACTION 62, et l'aide apportée au développement de l'activité comme le Micro projet associatif, le Département concentre l'essentiel de ses crédits en direction de nombreuses structures œuvrant dans l'insertion par l'activité économique, considérant que ce sont des composantes majeures de l'ESS.

Notre ambition politique départementale est claire et a été réaffirmée récemment par les élus. Le Département du Pas-de-Calais s'engage - dans le cadre des orientations de son projet stratégique et de sa politique de contractualisation avec les territoires - à promouvoir les actions de développement durable contribuant au développement économique par l'insertion et l'innovation. Aussi le département poursuivra-t-il, au titre de ses compétences et au regard des contraintes budgétaires qui lui seront imposées prochainement, son soutien à l'insertion par l'activité économique soit environ huit millions d'euros par an. C'est donc sur cet axe majeur pour le Département que le Conseil Général, Monsieur le Président, s'engagera à vos côtés dans cette convention cadre pour le développement de l'économie sociale et solidaire en région Nord-Pas-de-Calais.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Juste un mot sur ce point. Au titre de la Région, je ne signerai pas d'accord qui accueille explicitement l'insertion par l'économique dans la convention pour une raison de clarification. Moi qui suis un enfant de l'insertion par l'économique, passionné par ces questions, militant sur le sujet, je pense que si on inclut cela dans le programme, on tue le

programme. Toutefois, je trouve primordial que le Département confirme par ailleurs sa politique en matière de développement de l'insertion par l'économique. J'espère que tous les Départements s'engageront dans cette politique de soutien.

Je pense en particulier à l'épanouissement de l'économie sociale et solidaire. Dans l'esprit de ce qui a été rappelé, j'ajouterai que l'influence de l'insertion par l'économique est tellement forte qu'en quelques jours, elle peut saturer l'ensemble du programme simplement par des effets de refinancement. Sans compter la tentation, grande pour certains, de se désengager des politiques sur lesquelles ils sont pour les faire refinancer par ce programme ! Nous nous sommes toujours dit la vérité, ici. J'attire donc l'attention de chacun sur les raisons qui poussent le Conseil Régional à séparer les deux, même si ces activités s'ajoutent et que la politique du Département, telle qu'elle est rappelée, est très importante. Je la prends en compte de manière très positive mais en séparant bien les choses. Je suggère qu'il y ait en annexe au protocole une déclaration unilatérale du Pas-de-Calais sur sa politique. Cela nous permettra de signer un texte qui nous sera commun. La région ne signera pas de texte incluant l'insertion par l'économique.

Mme VERBRUGGHE.- M. CLEBERT*, pour le département du Nord.

M. CLEBERT*.- Mesdames et messieurs, vous voyez que nous arrivons pour la première fois de la matinée à un point de légère divergence avec les collectivités. Je tiens à dire, et Jean-Pierre CORBISEZ le sait, que je partage ce qui vient d'être évoqué par le Président de SAINTIGNON. En effet, le Département du Nord considère que l'insertion par dans l'économique est cousine de l'économie sociale solidaire. Une cousine très proche mais qui vit dans des meubles différents. Il nous faut donc trouver des complémentarités. C'est pour cela que nous n'avons pas intégré dans le corps de la convention, en ce qui concerne les délibérations du Conseil Général du Nord en date du 18 mai, l'insertion par l'activité économique. Et ce, même si nous considérons que c'est un choix important de chacune de nos collectivités. Pour être clair, le Département du Nord consacre 36 millions d'euros à l'insertion par l'activité économique, ce qui viendrait complètement déséquilibrer - si cela devait être valorisé - le texte de la convention qui a été voté aujourd'hui.

En revanche, j'ai pris bonne note et c'est un point très fort, que le tableau de financement, validé par l'État, la Caisse des dépôts, les deux départements et naturellement la Région, s'intéresse uniquement à l'économie sociale et solidaire. Je pense que nous trouverons un point d'accord assez

rapidement. Quelques mots sur la position de fond du Département pour vous dire que nous sommes partie prenante de ce dossier à hauteur de 800 000 euros par an, avec la volonté très forte de considérer que cette économie sociale et solidaire ainsi que tous ses acteurs constituent une des réponses à la difficulté qui est devant nous, et même à côté de nous. Je veux parler de l'augmentation du chômage dans notre département. Je vous rappelle que le département du Nord devrait perdre 20 000 emplois à la fin de l'année 2009. Dans ce cadre, nous sommes bien placés pour savoir que les allocataires du RMI, aujourd'hui allocataires du RSA, vont augmenter ce qu'on appelle le RSA socle. L'économie sociale et solidaire constitue un élément de sortie important pour une partie de ce public. C'est pour cela que nous soutenons ce dossier.

Nous n'opposons pas le développement économique sur la base du secteur privé classique - permettez-moi l'expression - à l'économie sociale et solidaire. Tout à l'heure a été évoquée la création d'une ruche départementale dans le Cambrésis, qui permet aujourd'hui d'offrir des structures à des créateurs d'entreprise du secteur privé classique. Nous considérons l'économie sociale et solidaire comme un complément utile à l'action du Département en matière de développement économique au sens large. Je pense que cet engagement est confirmé dans la convention. Je remercie la Région d'être à la manœuvre et d'avoir réussi à mettre autour de la table tant de partenaires diversifiés, qui reconnaissent l'importance de cette solution au profit de beaucoup de nos concitoyens nordistes. Nous souhaitons que cette convention soit en œuvre dans les meilleurs délais.

Mme VERBRUGGHE.- Merci. Comme vous avez pu le constater, ce n'est pas toujours simple de se mettre d'accord sur une convention collective. C'est même parfois incroyable... C'est là qu'on voit toute l'importance de la gouvernance qui a été mise en place par le SRDE. Tout le monde est autour de la table et nous devrions arriver à nous entendre sur une convention collective. Sur le métier remettant l'ouvrage, nous y parviendrons.

J'ai deux points d'ordre important à vous signaler depuis le vote de l'avis. Le premier, c'est qu'en lien direct avec la crise actuelle qui concerne l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire en difficulté, nous travaillons actuellement sur un dispositif de soutien qui permettra un accompagnement spécifique selon les besoins de la structure et dans des domaines divers, que ce soit l'appui juridique, l'expertise organisationnelle, la gestion des ressources... D'autre part, ce dispositif apportera une consolidation financière avec un système de garanties, notre objectif

étant de proposer aux structures dans des délais assez brefs une aide adaptée et complémentaire par rapport à l'existant. Bien entendu, notre souci premier est de préserver l'emploi. Cette information doit constituer pour les partenaires sociaux un élément de réponse à leurs préoccupations, d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement d'un appui financier mais bien d'un dispositif complet avec la prise en compte de la diversité des situations rencontrées.

Deuxième point, je tiens à rappeler que nous allons démarrer très prochainement des chantiers spécifiques auxquels les partenaires sociaux seront étroitement associés. Rien n'est bouclé pour le moment mais les thèmes ne manquent pas. Nous validerons cela collectivement. Par exemple, la reprise d'entreprises en difficulté sous forme de coopérative, la sensibilisation à la création dans l'ESS pour les personnes concernées par les conventions de revitalisation, un travail autour de l'égalité et particulièrement sur la création de l'activité par des femmes ou la mesure de l'activité sociale sur les types de contrat, la précarité... Tout cela pourrait donner des sujets fort intéressants. Il faudra que nous soyons très attentifs pour baliser notre ambition et enclencher des actions concrètes relativement courtes dont nous pourrions assez rapidement mesurer les résultats. Merci Monsieur le Président, merci à tous de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit là d'un enjeu majeur, qui a été complété par une délibération très importante de la Région. Nous avons décidé - cela a été dit mais j'insiste car cela entre dans les politiques économiques de la Région - d'engager la création de 3 000 emplois dans la région Nord-Pas-de-Calais durant l'année qui vient. Dans le champ marchand, dans le champ purement économique, nous voulons appuyer les acteurs de l'économie sociale et solidaire ou les entreprises qui entrent dans les principes de l'économie sociale et solidaire. C'est notre manière de développer l'emploi local, l'emploi de proximité, l'emploi durable, l'emploi non délocalisable et, en même temps, d'accompagner le développement économique d'une région qui lutte tous les jours contre la crise. Elle lutte d'ailleurs plutôt mieux que d'autres mais elle lutte quand même contre une crise sévère. Tout cela, évidemment, est très important pour l'avenir.

J'ouvre maintenant le débat sur l'innovation en priant nos amis, en particulier les présidents d'université qui sont présents depuis le début et qui sont spécialement concernées par ce point... Je salue d'ailleurs M. SERGHERAERT et M. ROLLET, qui sont ici. Je les remercie de leur présence. Nous travaillons de plus en plus, de mieux en mieux avec tous les partenaires, dont les partenaires

universitaires. Pour nous, c'est une question tout à fait fondamentale et stratégique pour l'avenir de notre Région. Nous allons aborder ce sujet en donnant d'abord la parole aux rapporteurs de l'État et de la Région, Yannick GIRY et vous-même. Je ne sais pas qui intervient pour l'État. Vous avez quelques minutes de parole, de manière à ouvrir le sujet, puis je laisserai intervenir M. GENTINA au titre du CESR et M. SERGHERAERT au titre du Press. Nous poursuivrons avec le débat.

M. GIRY.- Merci, Monsieur le Président. Je vais être rapide en présentant ici les points marquants du document qui vous a été envoyé. Tout d'abord, quelques mots sur le contexte. Pourquoi une stratégie régionale d'innovation ? Nous répondons à la commande de la Commission européenne, adressée à l'ensemble des régions françaises. Il nous a été demandé de préciser la stratégie innovation et valorisation de la recherche dans la région. Cette stratégie pourra donner lieu à des ajustements quant aux critères d'attribution des fonds Feder, en fonction des choix effectués en région.

La construction se fait sous le pilotage de l'État et du Conseil Régional. Fin 2009, tout doit être terminé pour aborder la révision des fonds Feder début 2010. En termes de méthode, nous avons croisé des analyses statistiques, une enquête auprès des PME régionales. Nous avons fait des groupes de travail pour mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation et valorisation de la recherche. Nous avons également fait appel à des consultants pour nous apporter une vision extérieure sur l'ensemble de ces problématiques.

En quelques mots, cinq groupes de travail ont réuni une centaine de participants. Ils ont porté sur l'entrepreneuriat, les services, l'attractivité, le financement, le problème de l'innovation dans les PME. Ils nous ont permis de partager collectivement un diagnostic et de proposer des pistes d'action. Les conclusions ont été validées le 3 avril 2009 avec l'ensemble des participants. Nous avons mobilisé des consultants pour nous aider dans la rédaction du diagnostic et surtout, pour analyser le système d'acteurs. Le travail des consultants a consisté à vérifier que les compétences des structures d'accompagnement répondaient bien aux besoins des entreprises et des laboratoires de recherche. Si la réponse a été globalement positive, il nous a également été préconisé de continuer l'effort de lisibilité et de structuration des acteurs.

Une première rédaction de la stratégie régionale de l'innovation vous est proposée aujourd'hui. Elle est le fruit de ce long travail collectif. Il reste principalement à compléter et à

amender la partie 2 sur les orientations stratégiques. Ces réalisations provisoires ainsi que les autres travaux sont disponibles sur le site internet SRDE avec l'échéance du 15 septembre pour envoyer vos contributions des uns et des autres. Nous attendons la dernière étude pour la fin du mois de septembre 2009, ce qui nous permettra de travailler sur un projet de version définitive en octobre 2009.

Concernant la partie diagnostic, le mot-clé est celui de contraste. Contraste entre un héritage lourd et une reconversion énergétique ; contraste entre un pôle de formation important et des compétences que n'absorbe pas le territoire ; contraste entre une production scientifique de haut niveau et un investissement privé qui reste faible ; contraste entre une dynamique entrepreneuriale retrouvée et une création d'entreprise innovante encore insuffisante. Les cinq principes d'action pour doper le moteur de l'innovation régionale montrent clairement la filiation entre la stratégie régionale d'innovation et le SRDE.

Il s'agit tout d'abord d'anticiper pour identifier les enjeux du plan Région, qu'ils soient économiques, technologiques ou scientifiques. Ensuite, nous devons travailler sur la formation des habitants de notre Région car l'innovation n'aura de sens que si elle réaffirme le principe fondamental du SRDE, à savoir mettre l'homme au cœur du développement économique. Nous sommes donc amenés à travailler sur la question du sens de cette innovation et sur la formation des hommes pour qu'ils soient acteurs de ces changements au sein des entreprises régionales. Il s'agit ensuite de nous organiser, de coordonner l'ensemble de l'action des opérateurs pour rendre notre système d'action plus efficace. Autre enjeu, celui de la lisibilité à l'échelle nationale et internationale, pour projeter l'image d'une région jeune, dynamique et innovante. Dernier point : cette lisibilité nécessite une capacité à cibler notre action dans les entreprises et les secteurs à fort potentiel, tout en construisant une réponse d'un calibre différent pour l'ensemble des initiatives régionales.

M. PINOT.- Après le diagnostic, il convient de définir puis de mettre en œuvre une stratégie. Nous proposons trois types d'orientations stratégiques. Il s'agit tout d'abord de secteurs en nombre nécessairement très limité, pour lesquels l'enjeu est avant tout d'être incontournable à l'échelle européenne. Pour cela, il faut définir les critères et les critères naturels qui s'imposent sont ceux de l'excellence scientifique, de la puissance industrielle mais aussi de l'existence d'un lien fort entre ces deux atouts. Cela nous conduit à proposer aujourd'hui trois secteurs majeurs en région Nord-Pas-de-

Calais : les transports terrestres avec le pôle de compétitivité à vocation mondiale i-Trans ; la biologie, la santé et l'agro-alimentaire, ensemble de secteurs connectés entre eux pour lesquels la Région a de nombreux atouts. Enfin, troisième secteur : les industries du commerce et leur lien particulier avec les technologies de l'information et de la communication. Ce lien étant également très spécifique à la région Nord-Pas-de-Calais.

Au-delà de ce premier type d'enjeux de leader européen, nous avons identifié des enjeux de compétitivité sur des secteurs où il y a une forte présence en emplois. Nous pourrions par exemple penser au secteur automobile pour lequel la faiblesse de la R&D en région n'empêche pas que la compétitivité reste un enjeu majeur. Enfin, il y a des secteurs sur lesquels il convient à notre sens de parier, des secteurs qui sont à forte croissance potentielle et où l'excellence scientifique d'aujourd'hui pourrait être la puissance industrielle de demain. Je citerai l'exemple des textiles techniques, dont nous savons tout le développement que nous pouvons en attendre, mais il y en a d'autres. Reste à préciser, par rapport à ces trois types d'enjeux, quel secteur s'inscrit dans quel type d'enjeu et à trouver l'articulation avec les pôles d'excellence et de compétitivité. Ce sera l'objet d'une étude qui commencera cet été. Elle a été mentionnée à l'instant, on attend les résultats fin septembre. Ce sera également l'objet des contributions que vous pourrez nous faire parvenir et qui ne manqueront pas d'éclairer nos choix.

En complément des orientations stratégiques et des priorités que je viens de définir, il convient également de développer les moteurs de l'innovation en région. Ce sont différents axes transversaux pour lesquels des voies de progrès ont été identifiées. Il s'agit de mettre en œuvre des actions correctives afin de disposer d'un environnement encore plus favorable à l'innovation. Quelques-unes de ces actions sont disposées sur la planche que vous avez devant les yeux : le soutien à la création d'entreprises innovantes, l'attraction d'investissements à haute intensité technologique, le financement de l'innovation, le renforcement du potentiel de recherche, des pratiques de valorisation et de transfert en lien avec le Press et enfin, la dynamique insufflée par le plan 2 000 PME. Cette dynamique permettrait, à travers le soutien au développement d'une stratégie par les PME, de se diriger petit à petit vers l'innovation qui est l'objectif final.

M. GIRY.- Nous en venons à la troisième partie : la gouvernance. Il est proposé la gouvernance suivante : avec la conférence permanente du SRDE comme instance de pilotage

politique de la stratégie régionale de l'innovation, un comité d'orientation sera piloté par l'État et le Conseil Régional. Il se réunira une fois tous les six mois pour faire le point sur la SRI et discuter de ses perspectives. Le comité d'orientation préparera ainsi l'intervention lors de la conférence permanente du SRDE.

Troisième point : l'association Réseau de développement technologique va évoluer vers une agence innovation et valorisation de la recherche. Elle sera chargée de missions de *back-office*, d'animation et de coordination régionale dans les domaines de l'innovation, valorisation de la recherche et développement de PME. Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle structure, il ne s'agit pas non plus de créer une agence de moyens mais simplement de s'appuyer sur les bons résultats de la plateforme « J'innove » animée par le RDT et Centre Innovation CIEL, et d'ajuster ce dispositif pour le rendre plus simple et plus lisible.

Dernier point : un comité opérationnel suivra la mise en place de ces actions. Il sera composé de l'État, du Conseil Régional, de la CRCI et d'Oséo, du Pres, des conseils généraux et des représentants du GTR innovation du monde consulaire. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour ces deux synthèses très fidèles. M. GENTINA.

M. GENTINA.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord excuser le Président MOITE, qui est retenu aujourd'hui par la conférence annuelle des CESR à Marseille. Le CESR a été associé aux réflexions des groupes de travail qui viennent d'être évoqués par Yannick GIRY et Thomas PINOT. Il a contribué, pour sa part, au document SRI. Il s'est récemment saisi du thème de l'innovation dans les PME-PMI en tant que perspective de développement régional et a rendu un avis sur ce sujet le 5 mai dernier. Avis dont il a été tenu compte, à l'évidence. Notre analyse et nos préconisations sont globalement en accord avec la version du Schéma régional de l'innovation qui nous est présenté. Nous en partageons les arguments de diagnostic, par exemple.

Concernant les orientations stratégiques, c'est le point le plus important, nous avons retenu en premier lieu la mise en place d'une coordination sous la forme d'une gouvernance partagée. Le document SRI le stipule. L'idée évoquée d'un comité d'orientations stratégiques est une proposition que nous approuvons. Il faut également préciser très clairement les attributions, ce que nous avons fait pour une part.

En second lieu, le CESR a retenu la nécessité de mettre en œuvre un outil opérationnel que l'on retrouve ici sous l'évocation de la création d'une agence régionale de l'innovation. Nous en avons précisé les missions, qui sont à rapprocher du mandat qu'évoque le SRDE pour cette agence. Ce qui nous paraît particulièrement important, c'est que cet opérateur puisse être un guichet unique, simple, lisible, facile d'accès. Il devra accompagner dans la durée - tout en ayant une forte réactivité - des PME-PMI dans la totalité des démarches nécessaires, par l'intermédiaire de facilitateurs de projets dont les missions sont également précisées par le CESR. Je ne vais pas développer davantage.

Un dernier point me paraît essentiel, nous en avons discuté depuis en Commission de développement économique. Cela concerne le soutien financier indispensable au développement des PME-PMI innovantes. En effet, celles qui innovent, qui s'inscrivent vraiment dans cette politique, ont toutes la spécificité d'un ratio d'endettement très élevé : de l'ordre de 60 % par rapport aux capitaux propres. C'est beaucoup. Pour quoi faire ? Pour investir en production, pour innover, assurer une ouverture sur les marchés internationaux, maîtriser les systèmes d'information, développer les ressources humaines. Ce sont des choses importantes. Il faut œuvrer pour que les conditions de financement des entreprises qui sont déjà dans l'innovation se maintiennent, mais aussi et surtout pour que celles qui vont y venir à travers le plan d'action 2 000 PME PMI, par exemple, puissent bénéficier d'un soutien financier propre à accompagner le rythme de croissance que nous espérons tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je donne la parole à M. SERGHERAERT.

M. SERGHERAERT.- Merci, Monsieur le Président. En matière de stratégie régionale d'innovation, le diagnostic semble bien posé et l'enseignement supérieur se retrouve tout à fait dans les grandes priorités qui ont été énoncées. Il s'agit tout d'abord de renforcer le potentiel de recherche et les pratiques de valorisation et de transfert technologique. Le potentiel de recherche de l'enseignement supérieur en région est présent et l'expertise récente de l'agence nationale d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur l'a bien confirmé. La majorité de nos équipes sont classées A+, ce qui est le meilleur classement. Ce qui signifie qu'elles répondent aux critères importants de production scientifique au plus haut niveau mondial, de visibilité et d'attractivité internationale.

Il nous faut donc conforter cela, augmenter la masse critique et élargir les domaines

prioritaires aux interfaces. Car chacun sait que c'est aux interfaces que les évolutions décisives se font généralement en matière d'innovation. Comment ? Dans un souci de mutualisation, en comptant bien entendu sur le support des collectivités territoriales, de la Région - dont nous bénéficions depuis longtemps - et bientôt de la communauté urbaine de Lille, puisque les nouvelles compétences en matière de recherche et d'innovation seront actées. Comment créer des chaires d'excellence pour accueillir les chercheurs et les enseignants chercheurs de renommée internationale qui sont capables d'amplifier nos champs de compétences ? Favoriser le retour des *post* doctorants à fort potentiel qui sont allés glaner de nouvelles technologies à l'étranger et retenir aussi les autres, qui ont démontré toutes leurs capacités à évoluer au meilleur niveau. Améliorer l'efficacité de nos laboratoires de recherche par l'arrivée régulière de jeunes doctorants grâce aux allocations de thèses plus nombreuses.

Favoriser l'arrivée des chercheurs des EPST, établissements publics sciences et technologies. Nous sommes heureux, bien entendu, de l'arrivée de l'antenne Inria nord Europe mais il n'en reste pas moins que le CNRS, par exemple, l'Inserm et l'Inra ne sont pas suffisamment présents en région. Ce déficit historique n'est pas comblé par les bonnes performances des enseignants chercheurs, qui publient bien au-dessus de la moyenne nationale. Il nous faut aussi assurer la jouvence des plateformes technologiques car nous sommes dans une compétition mondiale. Prenons l'exemple du séquençage du génome pour identifier les gènes responsables de pathologies. Si vous ne bénéficiez pas des séquenceurs qui travaillent à la vitesse la plus grande, vous perdez votre compétitivité, vous êtes dépassé par les concurrents. En matière de valorisation, qui est très coûteuse, je pense à l'entretien des brevets, au décollage des jeunes pousses... la réponse est dans la mutualisation. L'atelier valorisation du Press régional est un outil privilégié pour cela, en bonne complémentarité avec la plateforme régionale de valorisation autour de M. DUCROCQ.

Deuxième priorité, la formation tout à long de la vie. Nous voulons favoriser le développement de creusets de formation permettant, sur le long terme, de surfer sur la vague des technologies nouvelles. Et cela en particulier en créant des masters régionaux dans les thématiques prioritaires, en les élargissant et en utilisant les compétences de tous les établissements régionaux. Je pense par exemple à la nutrition, aux aliments pour le master biologie/santé déjà en place. Je pense aux transports sous tous les aspects : environnementaux, juridiques, organisationnels, etc. Je pense

aux TIC dans les industries du commerce du futur et, bien entendu, aux sciences humaines et sociales qui peuvent se retrouver de façon transversale dans tous ces masters.

Enfin, troisième et dernière priorité. Nous voulons favoriser la sensibilisation à l'entrepreneuriat - cela a déjà été dit ce matin mais c'est très important - en communiquant mieux sur tous les dispositifs de soutien existants. Nous devons faire savoir à nos étudiants en master et en doctorat qu'ils ne seront pas isolés en créant une future entreprise. Il faut leur faire mieux connaître les PME en multipliant les stages en master et en doctorat pendant leur cursus. Il s'agit encore de faire participer tout l'enseignement supérieur à la sensibilisation des PME, qui ne sont pas encore assez présentes dans les appels d'offres, dans les appels à projet, dans les différents pôles de compétitivité régionaux.

Je veux assurer chacun aujourd'hui de toute l'implication de l'enseignement supérieur dans la constitution de ce triptyque absolument nécessaire pour concrétiser ce grand projet d'innovation régional. Un triptyque qui sera constitué des milieux économiques, des collectivités territoriales, des politiques et de l'enseignement supérieur. Nous l'avons vu dans la réussite du campus Grand Lille, à partir du dernier projet qui lui a permis de figurer parmi les 12 campus nationaux.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je donne la parole à M. STUSSI.

M. STUSSI.- Merci, Monsieur le Vice-président. J'ai trois remarques rapides par rapport à ce projet de SRDE. La première, c'est que nous pouvons nous féliciter du travail de nos équipes respectives, de l'État et de la Région par rapport au résultat auquel nous sommes arrivés. Je crois que nous avons un travail à la fois robuste, clair dans ses priorités et tout en finesse dans ses détails. C'est une base solide qu'il faudra utiliser pour franchir la dernière étape, qui est la rédaction même de cette stratégie régionale de l'innovation demandée par la Commission européenne. Nous prévoyons pour cela un travail avec un bureau d'études qui sera sous maîtrise d'ouvrage de l'État mais avec le partenariat habituel Etat-Région sur cette opération de stratégie régionale de l'innovation. Nous avons pour objectif d'arriver, d'ici à la fin de l'année 2009, à conclure cet exercice qui aura duré près de deux ans. Mais le temps de la maturation était nécessaire.

Deuxième remarque. Nous aurons une stratégie régionale de l'innovation d'autant plus forte qu'elle s'appuiera sur un substrat scientifique puissant. Je me félicite de la présence du Président du

Press et du Président de l'université de Lille 1. C'est le gage de l'intérêt que porte la communauté scientifique à cet exercice. Il faut vraiment établir le plus grand nombre de connexions possible entre ce substrat scientifique et les débouchés en innovation. Chacun a sa place, il n'y a pas de mélange des genres. Je pense en particulier que l'apport du projet de Pres Valo à la stratégie régionale de l'innovation sera déterminant. La stratégie régionale de l'innovation sera le réceptacle de tous ces travaux de valorisation menés par ailleurs, même s'ils ont leur logique propre, ce que je comprends tout à fait.

Troisième remarque : l'apport des pôles de compétitivité. Il se trouve que les contrats de performance des pôles de compétitivité sont en cours de conclusion. Six pôles ou plus exactement quatre pôles ont passé la première étape et, dans un deuxième temps, deux pôles devaient encore préciser un certain nombre d'éléments. Je pense à Aquimer et à Maud. Ces contrats de performance tracent la feuille de route stratégique des pôles pour les prochaines années. Je pense que ce sont des éléments très importants, qui constituent un apport considérable sur le fond pour la stratégie régionale. Cette stratégie de l'innovation devra s'appuyer sur cet acquis et inversement, les pôles auront tout à gagner aux synergies, aux débouchés qui pourront être obtenus de la stratégie régionale de l'innovation pour développer leur projet et articuler des technologies et des marchés, plus encore qu'aujourd'hui. Voilà ce que je souhaitais dire.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour. Toutes les questions sont importantes et je pense qu'il était bien d'ouvrir notre séance avec le préfet sur les problèmes de revitalisation économique. C'est le cœur des sujets que nous évoquons. Pour respecter un *timing* correct et terminer à peu près dans les délais estimés, je vous propose d'aborder les pôles d'excellence - c'est au cœur de notre problématique économique - puis nous terminerons avec Léonce-Michel DEPRez, qui conclura la matinée. Nous nous retrouverons à côté pour déjeuner ensemble et poursuivre nos conversations. Je propose que nous évoquions l'agro-alimentaire, monsieur le Maire. Je donne la parole à Jean-Marie VANLERENBERGUE.

M. VANLERENBERGUE.- Merci, Monsieur le Président. Le Conseil Régional a confié à deux communautés, Arras et Cambrai, le soin de conduire ce nouveau pôle de développement des entreprises régionales de l'agro-alimentaire. Très vite, nous sommes arrivés à cette hypothèse que pour conduire cette politique, il fallait créer une association. Après quelques interrogations

concernant l'opportunité, il en a été décidé ainsi. La Région a confié à un bureau d'études le soin de définir des axes de développement, de bien les identifier et de les faire porter ensuite par cette assise associative. Le principe étant acquis, quels peuvent être les axes d'intervention ? Le cabinet qui a été missionné, la Compagnie européenne d'intelligence stratégique, nous propose trois axes : la compétitivité internationale, l'augmentation de la valeur ajoutée des entreprises et la visibilité internationale. S'agissant des cibles, la Compagnie a confirmé ce que nous pressentions et a préconisé d'aider prioritairement les TPE et les PME. Elles sont nombreuses, il y en a 2 600 dans la région, ce qui représente 38 000 salariés dans la filière. Le pôle doit avant tout les aider à grandir. Comparées à nos homologues européennes et allemandes, les TPE et PME souffrent d'un déficit de taille.

Pour ce qui est de la méthode, précisons que le pôle devra travailler en relation étroite avec le pôle de compétitivité nutrition, santé et longévité. Quelle sera la structuration ? Pour répondre de manière efficace à ce qui vient d'être dit, l'association pourrait se constituer grâce à une gouvernance politique autour de Cambrai et d'Arras, avec une présidence tournante, en alternant chaque année entre les deux présidents de communauté. De plus, un vice-président permanent représentant les industriels serait désigné par le pôle des industries agro-alimentaires. Enfin, pour structurer le tout, nous vous proposons de recruter un délégué général qui aura la charge de mettre en œuvre les réflexions et les décisions du conseil d'administration. Le siège pourrait se situer à la Cité Nature. Il en a d'ailleurs été décidé ainsi lors de la réunion constitutive de cette association, à Cité Nature à Arras, qui est la vitrine de l'agro-alimentaire.

Le conseil d'administration pourrait être constitué de manière ouverte, sans limiter la liste de ses membres, avec quatre collègues : un collègue représentant les acteurs des territoires, un collègue avec les acteurs consulaires, un autre avec les responsables de formation et notamment d'enseignement supérieur et les acteurs économiques. Le problème est maintenant de savoir comment faire fonctionner efficacement ce pôle, sous l'autorité et la responsabilité du délégué général.

Nous proposons qu'il y ait cinq comités opérationnels : un sur l'innovation et la recherche, un autre sur l'intelligence économique et stratégique, un autre sur la formation, le dernier sur la promotion internationale et territoriale. Chaque comité recevra de la part de la présidence du pôle une lettre de mission définissant les objectifs et le rôle imparti. Par exemple, pour l'innovation et la

recherche, un des objectifs possibles serait d'augmenter de 50 % les emplois publics en R&D dans l'agro-alimentaire sur les quatre ans à venir. On peut aussi envisager un objectif pour l'intelligence économique et stratégique. Ce serait de porter à 20 % dans les trois ans la part de l'agro-alimentaire dans le plan régional 2 000. Ou encore, doubler le nombre d'interventions sous forme de diagnostic stratégique pour 2010. Comme vous le voyez, nous pouvons décliner pour chaque comité des objectifs clairement identifiés et identifiables.

Pour ce qui est de la formation, nous pensions notamment ouvrir des filières d'ingénierie sur les procédés d'extraction et de séparation. Nous avons aussi des objectifs sur le marketing aliment et santé. Quant à la promotion internationale, c'est peut-être ambitieux mais nous pouvons viser plus de 10 % dans les trois ans d'implantation à l'international. Nous pourrions aussi augmenter sensiblement, notamment sur la promotion territoriale, le rythme de création dans l'agro-alimentaire. Voilà les quelques objectifs que nous pouvons partager avec vous et surtout essayer d'atteindre dans les trois à cinq ans qui viennent.

La prochaine échéance de notre calendrier est le dépôt des statuts de l'association constitutive avant la fin du mois. Ces statuts ont d'ailleurs été acceptés par l'ensemble des partenaires présents de lors de la première réunion constitutive de l'association. Puis en juillet, nous recrutons avec la Région un délégué du pôle. Plus d'une vingtaine de candidatures ont déjà été reçues à ce jour. En octobre, nous pensons organiser à Arras les premières assises régionales de l'agro-alimentaire sous forme d'une table ronde qui réunira les différents acteurs du pôle, en particulier les entreprises puisqu'elles sont au cœur de cette action, de ce projet. Nous proposerons autant que possible des pistes d'actions concrètes pour atteindre les objectifs que j'ai déclinés tout à l'heure. Voilà, monsieur le Président, ce que nous pouvons dire aujourd'hui du pôle d'excellence agro-alimentaire que vous avez initié.

M. LE PRESIDENT.- Merci. C'est vous qui portez ce pôle ! La qualité du dialogue entre tous les partenaires montre que nous sommes face à une organisation performante qui devrait nous permettre de traiter cette question au meilleur niveau qui soit. J'en suis très heureux. Je sais que les relations qui se sont établies entre les différents partenaires sont des relations de qualité. Nous vous accompagnerons à fond dans cette démarche. Je donne la parole à M. BAUCHOT pour présenter le pôle d'excellence mécanique sur Maubeuge. M. BAUCHOT est le Président de la CCI d'Avesnes.

M. BAUCHOT.- Monsieur le Président, mesdames et messieurs, c'est avec grand plaisir et,

je dois dire, une certaine fierté que je prends la parole ce matin pour introduire la démarche initiée par la Chambre de commerce et d'industrie de l'arrondissement d'Avesnes, il y a maintenant plus de deux ans. Je veux parler du pôle d'excellence mécanique, matériaux et biens d'équipement industriel. Quel chemin parcouru depuis votre venue à Maubeuge, Monsieur le Président, où je vous avais fait valoir la capacité de la Sambre-Avesnois à capitaliser sur ses atouts pour devenir le creuset d'un pôle d'excellence régional sur cette thématique !

Nos atouts, ce sont premièrement des entreprises et des hommes qui partagent la même analyse de leur environnement et la volonté d'anticiper ses attentes et ses évolutions. C'est une démarche que nous mettons en place de façon partenariale avec les fédérations professionnelles - dont je salue aujourd'hui les représentants - les collectivités locales et territoriales, l'agglomération Maubeuge-Val de Sambre et bien sûr, les acteurs régionaux de la filière mécanique au sens le plus large. Tous partagent avec nous la même ambition pour ce secteur d'activité. Dernier atout : l'engagement de notre Chambre de commerce et d'industrie, hier de l'arrondissement d'Avesnes, aujourd'hui nord de France. Jusqu'à maintenant, c'est elle qui a porté et financé seule la mise en place et les premières actions de ce pôle.

Le développement de cette filière correspond tout à fait à la vision du projet de territoire de la CCI nord de France, à savoir une terre qui est résolument industrielle. Aussi, je souhaite que la reconnaissance de ce pôle d'excellence au titre du Schéma régional de développement économique permette d'accroître les moyens mis à disposition pour son émergence. Je vais céder la parole à Gérard CHARDOT, qui est le chef de projet du pôle mécanique et biens d'équipement industriel. Il va vous présenter les enjeux de la démarche initiée.

M. CHARDOT.- Je vous remercie, monsieur le Président, et je tiens à préciser que je prends la parole au nom du comité opérationnel au sein duquel nous avons réalisé un vrai travail d'équipe et dont tous les membres sont présents dans la salle aujourd'hui. La filière mécanique, que j'ai l'honneur de représenter ici, est au cœur de l'activité industrielle. Elle est présente dans tous les processus de fabrication de produits divers que nous utilisons tous les jours : outils, ustensiles, moyens de transport... Quel que soit l'exemple que nous prenons, l'activité de la filière mécanique est présente car il faut fabriquer, usiner, monter, assembler... La liste est longue !

Nous pouvons distinguer trois secteurs constituant cette filière. Le premier est le secteur des

sous-traitants métier. C'est le travail des métaux : forge, découpage, usinage, chaudronnerie, mécano-soudure... Bien souvent d'ailleurs, ce sont des sous-traitants des deux secteurs suivants. Le deuxième secteur est celui des fabricants de composants qui, eux, réalisent plutôt des fonctions : fonction d'emballage, de fixation, de transmission, de pompe, d'outillage divers... Ce sont souvent des donneurs d'ordres du secteur précédent et des sous-traitants du secteur suivant, celui des constructeurs d'équipements. Ces derniers conçoivent parfois mais surtout réalisent des machines-outils, des machines spéciales, du matériel agricole, des moyens de manutention... Ces entreprises peuvent aussi être des donneurs d'ordres dans cette filière et des fournisseurs dans d'autres.

Pour ces trois secteurs, qui montrent toute la diversité de la filière, et pour l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, ce sont plus de 1 500 entreprises pour 45 000 salariés environ. Ce sont à 90 % - c'est un point très important à souligner - des PME de moins de 50 salariés. On peut dire que la moyenne des effectifs varie entre 20 et 25 salariés. Ces entreprises se trouvent dans tous les bassins d'emploi de la région. Pour cette filière aussi représentée que diverse, quels sont les défis à relever et les enjeux ? Finalement, pourquoi un pôle d'excellence mécanique ? Malgré les qualités reconnues de compétence et de réactivité de nos entreprises, et malgré un tissu industriel régional extrêmement diversifié - comme on a pu le voir précédemment - nous devons compenser nos faiblesses structurelles, qui résultent largement de l'histoire industrielle de la région mais que la crise actuelle amplifie.

Quels sont les défis à relever, les enjeux pour notre filière mécanique régionale ? Pour les entreprises, tout d'abord. Il faut réduire la dépendance, parfois un peu trop grande, avec les donneurs d'ordre en incitant nos entreprises à diversifier leur marché pour plus d'autonomie et assurer davantage leur pérennité. Nous devons ensuite compenser leur taille, bien souvent insuffisante, en favorisant les alliances et les regroupements. Nous devons aussi faire face aux menaces structurelles en favorisant l'innovation et le développement technologique. Enfin, et ce n'est pas forcément dans un ordre d'importance, nous devons améliorer l'adéquation offres/demandes d'emploi en renforçant le développement des compétences. Bien entendu, la région Nord-Pas-de-Calais peut et doit devenir un acteur majeur de la mécanique en France. Les entreprises de la filière doivent encore davantage s'appuyer sur la formidable attractivité de notre région, qui résulte de son positionnement géographique au centre de l'Europe.

Quelle est notre réponse à ces défis et à ces enjeux ? Face à eux, nous voulons développer avec les entreprises une dynamique de progrès basée sur l'appui, sur la connaissance, sur l'ouverture, en utilisant au mieux les structures existantes. Il y en a ! Quatre axes stratégiques forts vont guider nos actions. Le premier, créer une dynamique favorable à l'emploi par l'aide au recrutement et à l'intégration, le développement des compétences, la formation. Le deuxième, valoriser la filière mécanique, valoriser nos métiers en faisant connaître ces atouts aux jeunes, au grand public et aux professionnels.

Troisième axe, favoriser le développement durable de la filière par des démarches de progrès, par l'innovation, par l'action concertée à l'international, par la création et la transmission d'entreprise en utilisant toutes les opportunités offertes par les éco-technologies. Quatrième axe, utiliser toutes les ressources de l'intelligence économique pour mettre en place une veille technologique spécifique, avec un tableau de bord régional permettant une prospective sectorielle et individuelle au service des entreprises. Tout ceci est décliné dans un programme d'action en 16 thèmes génériques, avec bien entendu des partenaires et des dispositifs régionaux.

Déjà, des actions et des initiatives concrètes animent le pôle : la participation à des salons nationaux et internationaux, un appel à projets innovation que porte le pôle et qui nous amène à traiter une quinzaine de projets innovants cette année, des clubs mécaniques actifs, la mise en place d'une veille technologique en cours, une action prospective menée par l'Adit et soutenue par la Région, des actions collectives comme à Acamas (Action collective à destination des PME de la Mécanique)... Je m'arrête là, c'est déjà pas mal. Pour continuer et mener à bien un tel programme, nous devons nous appuyer sur une gouvernance et une organisation efficaces qui devront travailler dans la durée.

Effectivement, pour supporter ce programme ambitieux nous voulons une gouvernance - qui est encore ouverte, je le précise - reposant sur trois fondements et trois piliers. Les trois fondements sont une animation territoriale sur le Val de Sambre-Avesnois et plus largement le Hainaut. Une ambition clairement affichée : le Nord-Pas-de-Calais. Enfin, un rayonnement national et international. L'organisation repose sur trois piliers. D'abord, un comité stratégique. C'est l'organe décisionnaire du pôle. Il valide les orientations stratégiques et les grandes étapes. Il est composé de représentants d'entreprises, d'institutionnels, d'universités et d'écoles mais aussi de l'agglomération

Maubeuge-Val de Sambre, du territoire d'ancrage, de la Région et des services de l'État. Deuxième pilier, le comité opérationnel qui est la véritable cheville ouvrière du pôle. Il réalise techniquement le programme d'action et doit aussi être une force de proposition auprès du comité stratégique. Il est composé d'un chef de projet, d'un représentant de la CCI Avesnes, d'un représentant de l'UIMM Sambre-Avesnois, de l'UIMM Nord-Pas-de-Calais, de la Fim et du CETIM. Troisième pilier, le chef de projet - en ma personne - qui est l'animateur du pôle, le coordinateur de l'ensemble des actions et qui doit assurer la gestion administrative et financière du pôle.

Je crois que j'ai dit l'essentiel. Il me reste maintenant à conclure. Ce pôle d'excellence mécanique régional témoigne déjà d'une volonté de travailler dans la durée en s'appuyant sur l'existant - je l'ai dit tout à l'heure, c'est important pour nous - mais aussi en initiant des actions nouvelles qui permettent d'aller plus vite, plus loin et mieux. Ceci dans le but de soutenir et de favoriser le développement des entreprises de la filière mécanique régionale, bien entendu avec des priorités définies par le comité stratégique et par les entreprises elles-mêmes. S'il ne fallait retenir qu'une phrase ou plutôt un slogan : le Nord-Pas-de-Calais, terre de mécanique. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je donne la parole à Christophe DI POMPEO pour la communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

M. DI POMPEO.- Merci, Monsieur le Président. Je serai rapide, avec un message en deux points que j'aimerais faire passer ce matin. Un premier message de *satisfecit*, pour dire que je suis très content de ce qui a été fait sur le pôle mécanique et du travail commun réalisé par la CCI, par les différents services et par la Région. J'ajouterai aussi que je suis très content sur l'attache territoriale Maubeuge car c'est une véritable terre industrielle. Quelque 40 % de son activité tourne encore aujourd'hui autour de l'industrie, avec un vrai travail autour de l'usinage, autour de la mécanique, autour de la machine-outil et un vrai savoir-faire humain, manuel et intellectuel. *Satisfecit*, donc, pour ce secteur.

Deuxième point : « peut mieux faire ». J'adresserai là une demande à la CCI sur l'organisation de la gouvernance. Nous sommes ici dans une politique régionale, qui se veut une politique par tous les acteurs territoriaux. Je pense que la gouvernance pourrait être mieux organisée. J'étais hier avec le directeur de la CCI, qui me disait que nous étions exemplaires en matière de gouvernance sur tout ce qui est insertion et emploi sur le territoire de Sambre-Avesnois. Je

souhaiterais que nous fassions de même sur le pôle mécanique et que dès le mois de septembre puisse s'installer une conférence locale territorialisée qui serait co-présidée, je le désire, par le Président BAUCHOT et le Président d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'espère que vous mesurez tous l'importance de ce qui vient d'être dit au travers de ce pôle d'excellence. C'est un pôle qui vient de loin et qui est fondé sur la volonté de la Région d'être à vos côtés pour développer cette filière. Il constitue un enjeu stratégique tout à fait déterminant. C'est bien aussi le signe du Schéma régional car nous avons maintenant l'habitude de travailler ensemble et de croiser à la fois les thématiques, les filières et les territoires. Pour finir en beauté cette matinée, je donne la parole à Jean-François CARON sur le pôle d'excellence éco-entreprises.

M. CARON.- Merci, Monsieur le Président. Je vais aller vite. À un moment donné, on voit bien qu'on répète à peu près les mêmes choses au travers des différents pôles d'excellence, en termes d'organisation collective. J'irai donc à l'essentiel. J'ai été frappé de constater que beaucoup des interventions ont fait référence à la mutation du modèle par rapport à la question environnementale, soulignant que c'est un enjeu du XXI^e siècle. Je veux parler aussi bien de l'accès à l'énergie que de la gestion des pollutions multiples et de leurs répercussions sur la santé ou encore de l'économie de nos ressources naturelles. En me basant sur le contenu du *slide* que vous avez à l'écran, j'aimerais préciser que ce pôle ne vise pas la façon dont chaque entreprise adapte ses *process* à l'environnement. C'est ce qu'on appelle les entreprises éco-citoyennes et normalement, 100 % d'entre elles sont concernées. L'objectif touche plutôt les éco-structures dont le métier est l'amélioration de l'environnement, notamment en étant au service de l'ensemble du tissu économique pour lui donner des éléments de performance et de compétitivité.

La diapositive suivante identifie un certain nombre d'axes sur lesquels nous avons des défis à relever. Je dirai, pour faire très court, que notre région a deux caractéristiques. Premièrement, un besoin de réparation. Nous savons, si je prends l'exemple de la qualité des eaux dans les nappes phréatiques, que la pollution est le fruit de l'histoire. Il y a donc des enjeux de réparation. D'autre part, il y a des enjeux d'adaptation et de prévention. En effet, nous savons que demain, l'intégration environnementale sera un élément de la performance. J'appellerai cela la conversion écologique de l'économie.

La diapositive suivante illustre cela par quelques chiffres. Le simple fait que M. Obama dise partout que c'est devenu un secteur majeur pour l'industrie américaine nous convaincra tous qu'il y a effectivement ici des gisements d'emplois et d'activité considérables. Le Nord-Pas-de-Calais n'est pas à la traîne ! En quelques années, la région est devenue deuxième ou troisième à l'échelle nationale, à la fois par son nombre d'éco-entreprises - plus de 600 - et par les savoir-faire de plusieurs d'entre elles, reconnues au niveau mondial. Nous comptons aussi beaucoup de laboratoires de recherche, même s'il faut encore travailler à la connexion entre laboratoires et entreprises dans ce domaine comme dans d'autres. Il n'empêche que près de 100 laboratoires travaillent sur cette question. Cela nous renvoie à la stratégie de l'innovation qui a été développée tout à l'heure.

Comment tout ceci va-t-il s'incarner ? Une volonté régionale est clairement affirmée depuis à peu près huit ans. Depuis, nous avons notamment vu la mise en place du centre de développement des éco-entreprises et - c'est un peu un copié-collé de ce qu'ont dit mes collègues des autres pôles - nous avons identifié un enjeu régional qui touche tout le monde, tous les territoires, en termes d'animation, d'intelligence économique et d'accompagnement des créateurs. Je me permets de faire une petite remarque à Pierre de SAINTIGNON parce qu'il y a là des métiers d'agencement d'acteurs. Nous avons beaucoup parlé de gouvernance mais il faut aussi se poser la question de l'évaluation de ces nouvelles méthodes d'intervention dans l'économie. Si je caricature, nous glissons des aides directes vers des métiers qui consistent plutôt à mettre en convergence et à accompagner. Cela continue à susciter des interrogations. Les gens nous demandent souvent : Combien d'entreprises ? Combien d'emplois ? Parce que tout le reste, c'est du baratin ! Je pense qu'il serait intéressant d'avoir des outils indicateurs pour les pôles d'excellence et de compétitivité. Il faudrait pouvoir mesurer tout cela et aider les pôles en leur indiquant ce qui est efficace et ce qui l'est moins.

Il y a donc une convergence entre le régional et le local. Vous avez là une image de ce que pourrait être la Vallée Vive. Le mot « vallée » commence à être inscrit dans notre esprit. Il paraît que la Silicon Valley n'est pas du tout une vallée alors pourquoi n'utiliserions-nous pas ce mot ? La Vallée Vive regroupe deux agglomérations mais elle peut s'élargir. Il y a l'agglomération de Lens-Liévin et du Douaisis. J'ai eu l'occasion d'en discuter hier avec mon collègue Christian POIRET, pour l'agglomération du Douaisis, mais Jean-Pierre CORBISEZ est présent et je sais qu'il est aussi très intéressé au titre d'Hénin-Carvin. Je vous rappelle que Metaleurop et Artois Comm sont sur ce

territoire-là. Cela représente le cœur du bassin minier, dont la caractéristique est d'être directement confronté à ces problèmes environnementaux. J'entendais mon collègue DELANNOY, tout à l'heure, préciser que la métropole aussi y était confrontée. Oui, tous les territoires ont incontestablement une légitimité mais le bassin minier est vraiment au cœur de ces questions. Il est stratégique, pour nous, de corriger l'environnement en termes d'attractivité. Aujourd'hui déjà, un certain nombre de *clusters* émergent à partir de l'action du CD2E, par exemple dans le domaine de l'éco-construction.

Bien sûr, il y a des acteurs sur ce territoire. Je ne développerai pas ce point, ce n'est pas le lieu. Vous les retrouverez dans le dossier. J'ajouterai simplement que le territoire se mobilisera sur ce sujet - cela a déjà été dit par les représentants des agglomérations - dans une logique, bien entendu, au service de l'ensemble des territoires régionaux.

Je terminerai en donnant la parole à Christian TRAISNEL, directeur du CD2E, pour commenter la dernière diapositive. Elle donne un résumé sur les métiers et la façon dont le pôle peut accompagner les acteurs.

M. TRAISNEL.- Nous sommes en plein dans la stratégie de Lisbonne, la stratégie de la connaissance. Il est reconnu à l'échelle nationale que le secteur des éco-activités et des éco-entreprises se développera prioritairement par ce biais. L'un des axes consiste à anticiper et à comprendre l'intelligence économique. Le deuxième point est l'accompagnement, plus précisément l'accompagnement de la mutation et de l'évolution des éco-entreprises, non seulement pour développer l'innovation et l'international mais aussi pour partager, notamment avec laboratoires, les évolutions possibles dans ce secteur. Secteur au sein duquel 113 éco-technologies ont été identifiées. L'Europe est en train de les labelliser et plusieurs pays sont en train d'investir massivement suivant les secteurs. Un tel accompagnement est donc nécessaire.

Troisième point, il s'agit de donner quelques axes de spécialisation à notre région par rapport à l'ensemble des thématiques possibles. Nous en avons choisi quatre. La première concerne les éco-matériaux, l'éco-habitat et les technologies liées à la construction. La deuxième tourne autour du recyclage et de la valorisation des déchets éco-produits. Je mentionnerai ici l'opération - pour laquelle nous avons signé la semaine dernière en présence du Préfet - sur la valorisation des sédiments des canaux des rivières. Notre région, avec l'Ecole des mines de Douai, exerce dans ce domaine un leadership national et international reconnu. Troisième thématique : les traitements et les

nouvelles solutions pour les sites et sols pollués. Enfin, dernier axe de réflexion, quelles sont les meilleures énergies renouvelables dans les pays du nord ? Quelles sont les meilleures technologies solaires ? Il faut savoir qu'il y a deux fabricants de panneaux solaires dans notre région. Un petit, Free Energy qui compte 16 salariés, et un gros Norpac-Capterre, filiale de Bouygues. Ce dernier vient de se développer et va produire annuellement cinq mégawatts à partir de l'année prochaine.

M. POIRET.- Merci, Monsieur le Président. Mon intervention ne durera qu'une minute mais je vous remercie beaucoup de me donner la parole. Je voudrais également vous remercier de nous avoir associés et de nous avoir inclus dans ce pôle d'éco-activités. Le Douaisis y porte un attachement particulier et reconnaît totalement l'opérateur d'intelligence économique régional qu'est CD2E. Ce dernier agit exactement comme il doit le faire à ce niveau.

Le Douaisis a toute sa place dans ce cadre, avec Douaisis Technopole Environnement. Il y a 18 mois, nous avons créé cette agence de développement environnemental avec un *cluster*. C'est le reflet d'une politique volontariste de part de la communauté d'agglomération du Douaisis, avec un coût important pour elle. Je souhaite donc vivement que nous puissions travailler ensemble. Comme Jean-François CARON l'a dit tout à l'heure, je suis certain que nous allons avancer sur ce pôle d'éco-activités. Je formulerai simplement un petit souhait. Si Douaisis Technopole Environnement pouvait faire partie de la gouvernance, j'en serais très heureux. Je sais que la gouvernance doit être revue dans les mois qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT.- M. CARON a l'air d'accord. Il va prendre le micro pour le dire.

M. CARON.- Bien entendu. Si une leçon se dégage ce matin de la présentation de tous les projets, c'est bien que la convergence des acteurs produit la réussite. À l'évidence, votre demande est parfaitement légitime.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie infiniment. Une double conclusion rapide sera donnée par M. STUSSI et M. DEPREZ, non sans avoir adressé quelques remerciements au préalable. Toute d'abord, mes remerciements très vifs à Jean-Pierre GUILLON, que nous avons chargé d'une mission de réflexion sur les outils financiers. Il m'a remis un rapport que je vais rendre aux débats et que j'acte. Nous avons eu une conversation extrêmement intelligente à ce propos. Inutile de dire que quand Jean-Pierre GUILLON fait un rapport, c'est intelligent. Rencontrer tous les acteurs de la

finance publique et privée, mener une réflexion stratégique prospective sur la façon de mettre en œuvre les outils financiers dans notre région, tout cela est évidemment très important.

Je propose que cette question soit inscrite comme le premier point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du SRDE. C'est en effet un sujet lourd, important. Bien sûr, nous vous communiquerons en temps voulu les éléments d'information avant d'entamer le débat entre nous sur l'ensemble de ces questions. Merci beaucoup pour cette contribution et le travail considérable qui a été accompli par Jean-Pierre GUILLON. Cela nous permettra de réfléchir de manière coordonnée à ces questions.

Comme je ne reprendrai pas la parole, je voudrais adresser des remerciements très chaleureux aux services de la Région qui ont organisé cette matinée. Ce n'est pas si simple car nous sommes quelque 330 personnes. Cela représente beaucoup de travail en amont, avec beaucoup de documents envoyés à l'avance pour que nous ayons des bases communes. Ces documents n'ont pas été remis en cause, ils sont donc maintenant actés comme étant des documents de séance. C'est grâce au travail des équipes que tout cela est possible. Je donne à présent la parole à M. STUSSI.

M. STUSSI.- Merci, Monsieur le Vice-président. Je serai très bref. Cette séance a témoigné, peut-être plus que les précédentes, du fait que nous développons une économie à la fois de nœuds et de réseaux. Des nœuds territoriaux, d'abord. Les différents exposés des plans locaux de développement économique montrent qu'une dynamique locale est à l'œuvre dans nombre des territoires de cette région. Des nœuds de spécialisation économique aussi, au travers des projets de pôles d'excellence économique qui ont été présentés. Cette économie de nœuds et de réseaux montre bien que chacune des composantes ne peut se suffire à elle-même et doit être inter-reliée aux autres éléments.

C'est le rôle de la collectivité régionale de vérifier que ces inter-relations se déroulent dans de bonnes conditions à l'échelle de la région. C'est le rôle de l'État de veiller à ce que, à l'échelle nationale et au-delà, la dynamique entreprise ici soit mise en perspective, que les atouts soient davantage développés au service de l'économie nationale et européenne. C'est de la qualité de ce réseau et de ces nœuds de convergence que dépendra la reprise, le rebond que nous attendons tous après la crise qui éprouve durement cette région comme tant d'autres.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Le mot final revient à Léonce-Michel DEPREZ.

M. DEPREZ.- Je vais aussi être très bref. L'activité industrielle est actuellement au fond du trou. Nous avons vécu un hiver terrible, avec des dégâts assez considérables. Merci, M. YOYOTTE, de prendre en considération cette affaire et d'aider les entreprises à passer ce cap difficile. Il faut les aider à se restructurer, si possible avec le minimum de dommages. Nous devons également réfléchir quant aux moyens pour les accompagner, de manière à maintenir notre industrie sur le sol régional. C'est une préoccupation majeure. Les grands secteurs cités ont été terriblement atteints : l'automobile, la métallurgie, l'industrie papetière, l'imprimerie, etc. Merci, M. YOYOTTE, de bien nous accompagner sur le terrain.

Ma deuxième réflexion porte sur les plans locaux de développement économique. Vous avez dit, M. BRUNEEL, que l'économie ne connaissait pas les frontières locales. Vous avez parfaitement raison et je pense que ces plans de développement économique sont une très bonne chose. Ils incitent nos élus à réfléchir aux stratégies de développement économique. Toutefois, une concertation avec les voisins me semble absolument indispensable pour coordonner ces stratégies. Je pense en l'occurrence à la métropole lilloise, qui devrait élargir sa réflexion à l'aire centrale urbaine, avec les collectivités de l'ex bassin minier. D'une part parce que nous avons des problématiques très voisines, d'autre part parce que si nous voulons une métropolisation, il nous faut mieux intégrer l'ex bassin minier dans l'aire centrale urbaine. De ce fait, une coordination des plans locaux de développement économique s'annonce indispensable.

Pour ce qui est de la Côte d'Opale, je n'ai pas entendu les plans locaux de Boulogne et de Calais évoquer le projet de fusion des deux ports. Pourtant, cela sera d'actualité la semaine prochaine. Il serait bon de prendre en compte cette nouvelle gouvernance afin d'améliorer la perception des investissements à faire sur la façade maritime.

Enfin, en ce qui concerne l'innovation, le réseau consulaire est tout à fait en phase avec la création de l'agence régionale de l'innovation. Pour autant, nous souhaitons que cette agence ne soit pas une techno-structure mais qu'elle coordonne et anime. Le réseau consulaire, qui compte 700 permanents sur le terrain, doit être largement associé à son travail car faire de l'innovation sans les entreprises n'a aucun intérêt. L'innovation ne sert que si des entreprises relayent les actions sur notre sol et développent notre économie. Voilà, je n'en dirai pas plus. Je vous remercie de votre écoute et

vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée à 13 heures 05.